

Programme opérationnel Auvergne  
FEDER 2014-2020

Axe territorial urbain intégré

PROJET DE DEVELOPPEMENT  
URBAIN INTEGRE

VICHY VAL D'ALLIER



AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

*\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.*







# Sommaire

<b>DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA SITUATION</b> .....	<b>1</b>
1.1 CONTEXTE .....	1
1.1.1 Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise .....	2
1.1.2 Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales.....	2
1.1.3 Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie .....	3
1.2 SENSIBILITES.....	4
1.2.1 Les atouts à conforter .....	4
1.2.2 Les faiblesses à corriger .....	5
1.2.3 Les opportunités à privilégier.....	7
1.2.4 Les menaces à écarter.....	8
1.3 ENJEUX PRIORITAIRES.....	9
1.3.1 Des enjeux d’ouverture territoriale .....	9
1.3.2 Des enjeux de solidarité territoriale.....	10
1.3.3 Des enjeux de préservation du territoire.....	10
<b>PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE</b> .....	<b>11</b>
2.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	11
2.1.1 Une ambition territoriale clairement exprimée dans le SCoT.....	11
2.1.2 Un projet d’agglomération co-construit avec les communes, à mettre en œuvre avec les citoyens et la société civile.....	12
2.1.3 Les grandes orientations du PDUI.....	13
2.2 LE PERIMETRE DU PROJET .....	18
2.3 LES ZONES D’INTERVENTION PRIORITAIRE .....	22
2.3.1 Le projet communautaire de renouvellement urbain du quartier « cœur d’agglomération » .....	23
2.3.2 Le projet communautaire sur le secteur « Boucle des Isles / Tête de pont » .....	27
2.3.3 Les indicateurs de réalisation .....	31
2.4 BENEFICIAIRES POTENTIELS .....	31
2.5 CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE .....	31
<b>PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF</b> .....	<b>32</b>
<b>ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE</b> .....	<b>34</b>
<b>PLUS-VALUES</b> .....	<b>35</b>
<b>CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE DU PDUI</b> .....	<b>35</b>



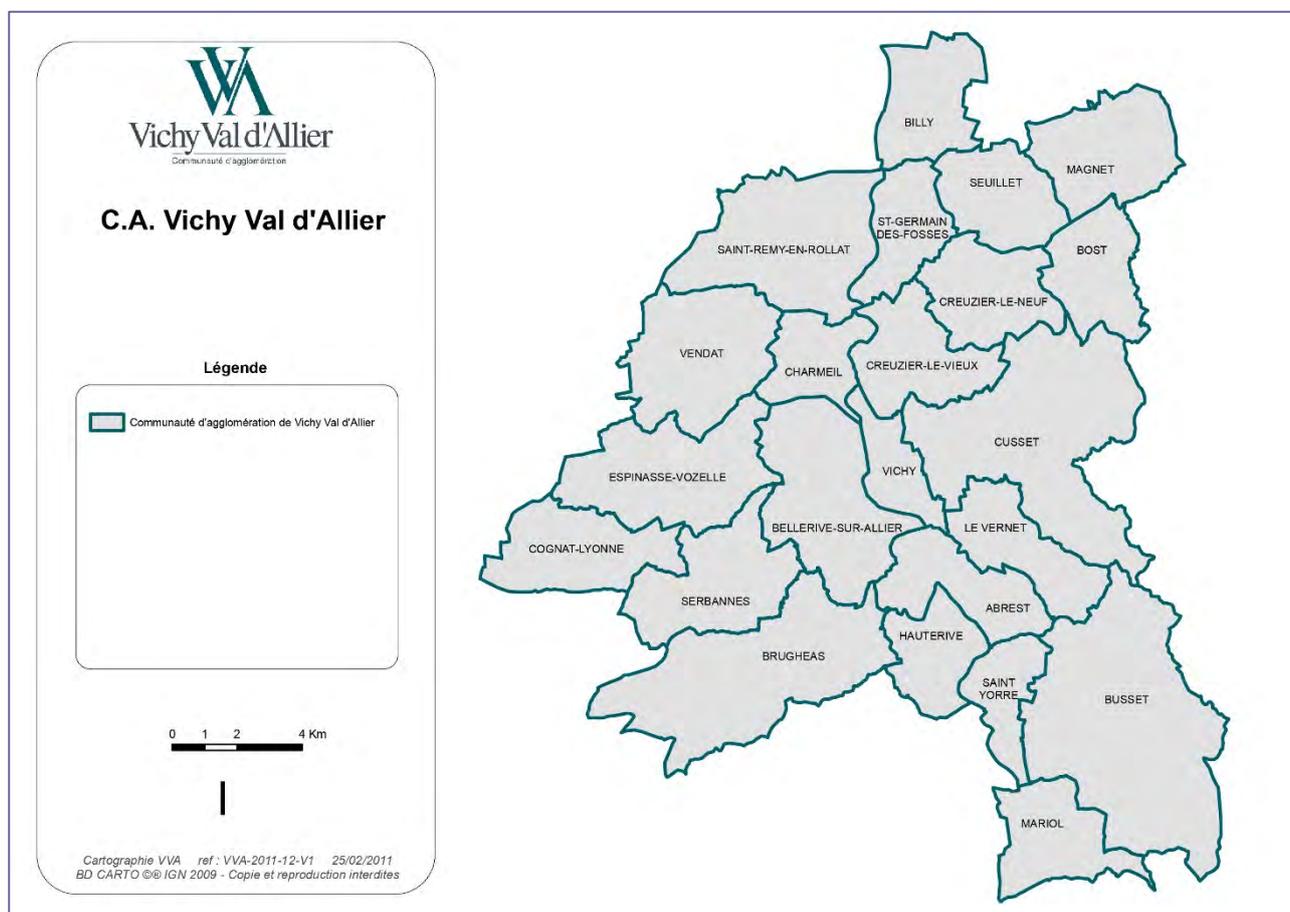




# 1 DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA SITUATION

## 1.1 CONTEXTE

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier compte, en 2012, 76 714 habitants répartis dans 23 communes, dont 70% concentrés sur le cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Abrest).



Après 20 ans de stagnation démographique, le défi majeur que s'est fixé le territoire, pour les 20 prochaines années, est double :

- **Attirer une partie de la croissance démographique projetée par l'INSEE à l'échelle de l'Auvergne**
- **Enrayer la tendance marquée au vieillissement de sa population.**

Par la mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale<sup>1</sup>, de son Plan Climat<sup>2</sup> et de son Projet d'agglomération (en cours d'élaboration), Vichy Val d'Allier fixe un cap ambitieux permettant l'accueil de quelques 6 200 habitants à l'horizon 2030, dans un cadre de vie de grande qualité particulièrement vertueux du point de vue environnemental. Cette croissance démographique, estimée à 8%, est envisageable à plusieurs conditions :

- **Activer les dynamiques de coopération au sein de la Métropole Clermont Vichy Auvergne**
- **Mettre en place une réelle politique d'attractivité notamment en matière économique, de cadre de vie et d'image du territoire.**
- **Faire valoir ses atouts et spécificités à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes**

Pour ce faire, 3 axes stratégiques, reprenant les piliers du développement durable, ont été définis et doivent être simultanément mobilisés.

<sup>1</sup> approuvé par le Conseil Communautaire du 18/07/2013

<sup>2</sup> approuvé par le Conseil Communautaire du 27/02/2014

### 1.1.1 Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise

La dynamique économique territoriale de Vichy Val d'Allier est caractérisée par différents facteurs :

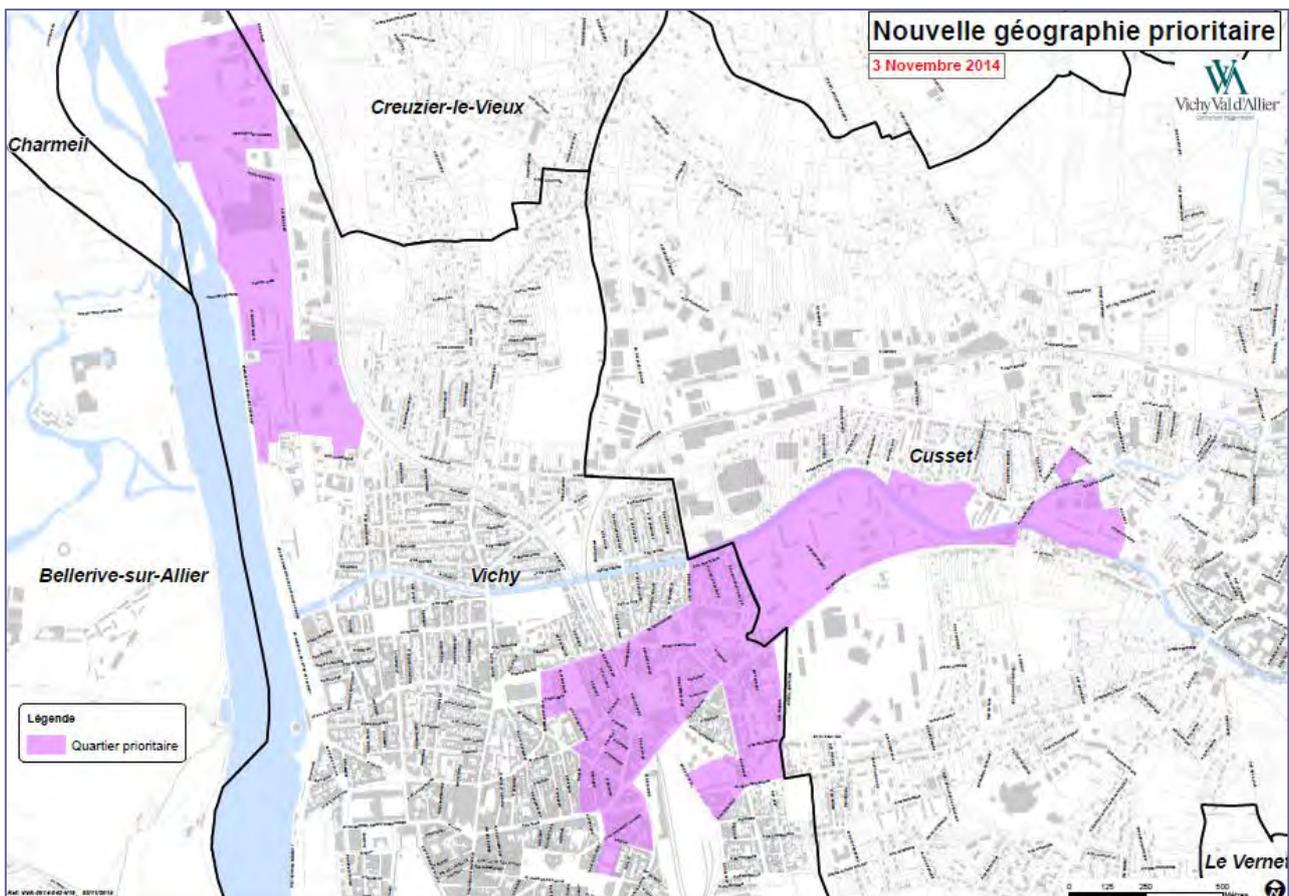
- **Une tertiarisation forte et un ancrage industriel notable** qui se traduisent par une hausse de l'emploi avec une concentration forte sur le cœur d'agglomération. Le territoire bénéficie d'un taux de couverture de l'emploi de 0,94 supérieur aux moyennes départementales et régionales.
- **Une dispersion importante des zones d'activités communales et communautaires** générant une faible lisibilité de l'offre mais offrant un potentiel foncier notable (25 ha immédiatement disponibles) auquel il convient d'adjoindre le potentiel de nombreuses friches industrielles (SEDIVER et Frulact à St-Yorre (5 ha), site des Graves à Cusset (3 ha), site de Manurhin à Montpertuis communes de Bellerive-sur-Allier et Charmeil (124 ha)).
- **Une activité touristique importante dans l'économie de l'agglomération** avec une concentration importante des activités et lieux d'accueil sur Vichy, mais de forts enjeux sur l'évolution de l'activité thermale, la mise en réseau des sites et filières (tourisme culturel, vert, congrès ...) et la montée en puissance de la filière sportive, dans une dynamique de coopération métropolitaine.
- **Une offre commerciale qui rayonne au-delà des limites de l'agglomération** (128 M€ d'apports extérieurs) avec une hyper-concentration des commerces traditionnels sur Vichy et Cusset, mais une problématique majeure de déqualification des zones commerciales de périphérie.
- **Une activité agricole en recul** qui occupe toutefois près de la moitié de la surface du territoire (- 1 270 ha de SAU entre 2000 et 2010, soit 10% des SAU ; en revanche, hausse des SAU par exploitation : 41 à 53 ha), et des forêts orientées vers la production de bois d'œuvre résineux et de feuillus qui approvisionnent les scieries locales.

Il convient aujourd'hui d'agir dans l'ensemble de ces domaines en portant une attention plus particulière à ce qui fait ou fera l'excellence du territoire dans le contexte métropolitain et à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

### 1.1.2 Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales

Vichy Val d'Allier est marqué par :

- **Un solde migratoire positif sur la période récente** (+ 0.44%/an entre 2006 et 2011 ; taux de croissance annuel moyen des ménages similaire à celui relevé au niveau régional : +0.73%), qui compense le solde naturel déficitaire depuis 30 ans, mais n'enraye pas un phénomène de vieillissement (en 2011, les +65 ans représentaient 36% des ménages du cœur urbain, contre 30% au niveau régional).



- **Un niveau moyen des revenus des ménages faible** (30 387 € par ménage en 2011) et inférieur aux moyennes régionales et nationales. De plus, la répartition territoriale montre des écarts significatifs et qui ont tendance à se creuser avec notamment des poches de précarité infra-communales très concentrées en milieu urbain plus particulièrement dans les quartiers d'habitat social. **Deux vastes secteurs ont été identifiés comme « quartiers prioritaires » au titre du nouveau contrat de ville 2014-2020.** Il s'agit du quartier les Ailes-Port Charmeil à Vichy et d'un vaste secteur central à cheval sur les communes de Vichy et Cusset, allant du quartier gare au quartier Presles-Darcins. **A l'intérieur de ces périmètres, qui accueillent plus de 1 000 habitants, la moitié de la population vit avec moins de 11 250 € par an, soit 54% du revenu médian national.**
- **Une redistribution démographique qui s'effectue au détriment des communes les mieux équipées** éloignant les habitants des principaux commerces, services et équipements, mais aussi de l'emploi, et induisant un recours massif à la voiture. Entre 1990 et 2012, Vichy Val d'Allier a gagné 511 habitants, une croissance tirée par les pôles de proximité (+ 2 629 habitants) compensant la perte de population constatée dans le cœur urbain et les pôles d'équilibre (-2 118 hab). Depuis 2007, on note une augmentation de la population dans le cœur urbain (+ 271 habitants entre 2007 et 2012), attestant d'un potentiel de retournement de tendance.

Les questions qui se posent maintenant sont celles de la solidarité territoriale et de l'aptitude du territoire communautaire à se structurer pour promouvoir une modèle de développement répondant à une logique de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle des lieux de vie.

### 1.1.3 Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie

Le territoire communautaire bénéficie d'un **contexte paysager et écologique diversifié et de grande qualité** (coteaux du Val d'Allier à l'ouest, Val d'Allier au centre, Monts de la Madeleine à l'est) qui le rend attractif. **Mais les milieux naturels sont de plus en plus fractionnés et les paysages banalisés** sous l'effet de la pression foncière :

- Près de 400 ha de terres agricoles et naturelles ont été artificialisées entre 2001 et 2009, soit l'équivalent des 2/3 de la surface communale totale de Vichy.
- Sur 5 605 logements mis en chantier entre 2000 et 2014, 50,5% correspondent à de l'habitat individuel isolé représentant 86% de la consommation d'espace lié au développement résidentiel.

Si rien n'est fait pour enrayer cette tendance croissante à l'élargissement de la couronne périurbaine, par le développement d'un habitat diffus et la création de zones d'activités économiques, cet atout patrimonial sera durablement affecté. Dans ce cadre, les espaces en friches, bâtis et non bâtis, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière au regard de leur capacité à permettre l'accueil de nouveaux programmes bâtis et à renforcer la qualité du cadre de vie.

Ce contexte paysager est le support d'enjeux environnementaux majeurs notamment en lien avec la rivière Allier, l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe de l'Ouest, dont la dynamique fluviale reste pour l'heure préservée. **La rivière joue un rôle identitaire fort non seulement à l'échelle du territoire communautaire mais plus globalement à l'échelle métropolitaine.** En cœur d'agglomération, la rivière et ses affluents (le Sichon, le Jolan, le Sarmon et le Briandet) induisent également un enjeu majeur de réductions des vulnérabilités au risque inondation dans les espaces urbanisés.

Par ailleurs, Vichy Val d'Allier œuvre volontairement depuis de nombreuses années en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre rendue possible à la fois par la réduction des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables. La question des transports durables est ici particulièrement prégnante. La création récente du Pôle d'Echanges Intermodal constitue une action phare de la stratégie communautaire. Mais des améliorations sont encore à apporter en matière de développement des modes actifs (piétons et vélos) et de renforcement de l'offre de services collectifs de transport à l'intérieur du PTU (Périmètre de Transport Urbain), dont la fréquentation annuelle en 2014 est de 1 819 000 voyages.

**Ainsi, dans un contexte national et international qui met en exergue la nécessité absolue de repenser nos pratiques en matière d'aménagement du territoire et de développement économique pour répondre aux défis environnementaux qui s'imposent à nous, Vichy Val d'Allier est en mesure d'agir en faveur d'une forme de résilience et d'exemplarité environnementale gage de qualité de vie et d'attractivité du territoire.**

## 1.2 SENSIBILITES

### 1.2.1 Les atouts à conforter

<p>Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise</p>	<p><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'identité thermique et l'opportunité d'une montée en puissance du concept « Eau-Bien-être » (santé, beauté, forme)</li> <li>▪ La présence d'un pôle d'enseignement supérieur significatif accueillant, notamment, des étudiants étrangers (CAVILAM)</li> <li>▪ Des équipements culturels, sportifs, touristiques d'envergure nationale</li> </ul> <p><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La diversité du tissu industriel</li> <li>▪ Une agglomération attentive aux enjeux agricoles</li> <li>▪ Une offre hôtelière classée importante sur l'agglomération</li> <li>▪ Des activités touristiques variées, avec un panel d'équipements sportifs remarquables</li> <li>▪ Une offre commerciale rayonnante</li> <li>▪ Des flux d'échanges croissants entre les agglomérations vichyssoise et clermontoise</li> <li>▪ Des unités de gestion forestière relativement importantes</li> <li>▪ Des massifs forestiers intéressants d'un point de vue écologique</li> </ul> <p><u>MOBILITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une offre conséquente de liaisons ferroviaires vers Clermont-Ferrand, à conforter avec l'interopérabilité</li> <li>▪ Une adresse autoroutière</li> </ul>
--	--

<p>Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales</p>	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une agglomération affichant une croissance démographique depuis 1999, et récemment constatée au niveau de la ville centre</li> </ul> <p><u>ECONOMIE ET EMPLOI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des actions exemplaires en matière d’insertion et de développement comme la recyclerie de Cusset</li> </ul> <p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une offre de services et d’équipements de proximité importante</li> <li>▪ Une structuration performante et assumée du territoire de VVA entre le cœur urbain, les pôles d’équilibre et les pôles de proximité.</li> </ul> <p><u>MOBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le succès des premières réalisations d’itinéraires cyclables en cœur urbain</li> <li>▪ Une offre importante de liaisons ferroviaires entre Vichy et Clermont-Ferrand</li> </ul> <p><u>CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le grand site central du lac d’Allier, ses abords et ses équipements: un espace fédérateur au potentiel de développement important</li> <li>▪ Une grande qualité du cadre de vie liée notamment à une urbanisation resserrée favorables aux déplacements doux, à un haut niveau d’équipements et de services à la population et à l’omniprésence de la nature en ville.</li> </ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La richesse naturelle liée à la proximité de la Montagne Bourbonnaise et à la présence de l’Allier, ainsi que la richesse patrimoniale liée à la cité thermale</li> </ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un territoire de courtes distances favorable aux modes de déplacements alternatifs (bus, vélo, marche)</li> </ul>

### 1.2.2 Les faiblesses à corriger

<p>Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise</p>	<p><u>ACCESSIBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’absence de liaisons LGV vers l’Auvergne</li> <li>▪ Un enclavement encore marqué en l’absence de connexion avec la RN7 (non réalisation du contournement nord-ouest)</li> </ul> <p><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manque de lisibilité de l’action touristique et l’image désuète du thermalisme en région Auvergne</li> <li>▪ La faiblesse de la dimension recherche et développement, en tant que moteur de développement économique local, en partenariat avec les entreprises locales</li> </ul> <p><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des sièges industriels souvent à l’extérieur du territoire</li> <li>▪ Une action économique peu lisible</li> <li>▪ Une dispersion des zones d’activités et un déficit de structuration de l’offre foncière et de marketing</li> <li>▪ Un recul des espaces agricoles plus prononcé que sur le reste du département</li> </ul>
--	---

<p>Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales</p>	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une croissance démographique modérée, et à rééquilibrer entre les 3 polarités</li> <li>▪ Une agglomération touchée par un vieillissement de sa population, et particulièrement significatif sur la commune centre</li> <li>▪ Une forte représentation des bas revenus, en lien avec des taux de chômage importants</li> <li>▪ Une paupérisation et une précarisation croissante des quartiers de la politique de la ville</li> <li>▪ Une perte des revenus des actifs depuis une dizaine d'années</li> <li>▪ Un niveau de qualification assez faible par rapport aux autres agglomérations départementales, un volume important de demandeurs d'emplois très éloignés du marché du travail</li> <li>▪ Une faiblesse de la formation et de la qualification, notamment dans l'encadrement intermédiaire</li> </ul> <p><u>LOGEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un vieillissement du parc de logements impliquant des actions de requalification</li> <li>▪ Une vacance relativement importante constatée à la fois dans le parc public et dans le parc privé</li> <li>▪ Un habitat diffus et trop souvent déconnecté des centralités : rapprocher le logement des services et des activités.</li> </ul> <p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un développement de l'urbanisation dans les pôles de proximité, qui éloigne la population des services concentrés dans le cœur urbain et les pôles d'équilibre</li> </ul> <p><u>MOBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un réseau de transports urbains encore essentiellement utilisé par les captifs</li> <li>▪ Un fort taux de captivité des ménages en matière de mobilité impliquant le déploiement de services de mobilité innovants (près d'une personne sur deux n'a pas accès à l'automobile).</li> <li>▪ Des zones d'activités mal desservies par l'offre de transport en commun</li> </ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le caractère peu qualifié de certains secteurs stratégiques (ZA Vichy Rhue, avenues de Vichy à Bellerive et à Cusset)</li> </ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une présence importante d'habitat et d'activités dans des secteurs fortement inondables</li> <li>▪ La consommation foncière pour l'économie fortement dispersée</li> <li>▪ La grande dépendance à la voiture due à une périurbanisation croissante</li> <li>▪ Un cœur urbain encore trop encombré par la voiture</li> <li>▪ Une lisibilité de l'offre 2 roues encore insuffisante (itinéraires et services)</li> <li>▪ Une réduction des espaces agricoles dédiées aux jardins familiaux</li> </ul>

## 1.2.4 Les opportunités à privilégier

<p>Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise</p>	<p><u>ACCESSIBILITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La fusion régionale comme accélérateur de la LGV</li> </ul> <p><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Profiter d'un regain d'intérêt pour la balnéothérapie et les eaux thermales pour positionner Vichy sur le concept du bien-être/santé/forme</li> <li>Conforter les filières sportives et du tourisme d'affaires dans leur dimension métropolitaine. Rechercher une spécialisation de l'économie sportive</li> <li>Monter en puissance dans la réappropriation de l'axe Allier</li> <li>Conforter les relations aux autres territoires qu'ils soient ceux du Pays ou du Grand Clermont, notamment sur la complémentarité des équipements et du tourisme</li> </ul> <p><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser les potentiels de requalification très importants au sein des friches industrielles (Manurhin et SEDIVER)</li> <li>Développer le projet industriel de Montpertuis dans le domaine de l'industrie verte</li> <li>Une agriculture présente + un bassin de vie = un potentiel pour l'agriculture de proximité à explorer</li> <li>Consolider le rayonnement commercial sur l'espace métropolitain grâce à l'ouverture dominicale</li> </ul> <p><u>MARKETING</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conforter le positionnement de Vichy, au nord de la plaque urbaine, dans une perspective de fusion des régions</li> <li>Requalifier les axes d'entrées de ville en lien avec les futurs contournements routiers</li> </ul>
<p>Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales</p>	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conforter l'économie des services à la personne au regard de la structure par âges actuelle et à venir</li> <li>Développer l'innovation et l'entrepreneuriat (pépinière, FabLab, imprimante 3 D...) dans les quartiers de la politique de la ville</li> </ul> <p><u>LOGEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les actions sur le parc bâti existant</li> <li>Produire, en cœur urbain, une offre de logements innovante, abordable et adaptée aux jeunes ménages, notamment avec enfants (EcoQuartier de Vichy, PRU de Presles)</li> </ul> <p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer l'offre de services en fonction de la hiérarchie des polarités</li> </ul> <p><u>MOBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'intermodalité comme lien entre le cœur urbain, ses pôles d'équilibre et ses pôles de proximité</li> <li>Développer l'intermodalité à l'entrée de Cusset, point d'entrée de la montagne Bourbonnaise.</li> </ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer, aux conditions du transfert du domaine thermal, la rénovation du parc des Sources de Vichy</li> </ul>

reconnu pour sa qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intensifier la nature en ville et conforter la proximité entre espaces urbains et espaces naturels</li> </ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser les atouts environnementaux du territoire liés à l'eau (rivières, ressources, sources thermales) pour forger une identité et une image au territoire fondées sur le bien-être</li> <li>▪ Préserver et mettre en avant les trames verte et bleue comme armature du cadre de vie</li> <li>▪ Poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise des consommations énergétiques.</li> <li>▪ Exploiter les potentiels de production d'énergies renouvelables, notamment géothermiques</li> <li>▪ Mettre en œuvre un urbanisme de proximité favorisant notamment l'optimisation des déplacements</li> <li>▪ Faire évoluer les modèles agricoles en lien avec les circuits courts</li> <li>▪ Rendre une vocation naturelle, agricole ou sylvicole au foncier non urbanisé ou non commercialisé dans les zones d'activités péri-urbaines faiblement occupées</li> <li>▪ Chercher à transformer les contraintes liées à la vulnérabilité aux inondations en atouts des projets urbains sur VVA</li> </ul>
--------------------------------	---

### 1.2.5 Les menaces à écarter

Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise	<p><u>MOBILITES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le report de la ligne LGV POCL</li> </ul> <p><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le maintien des filières universitaires interrogé dans la perspective de fusion des universités clermontoises</li> <li>▪ Le vieillissement d'un patrimoine d'équipements sportifs remarquables</li> </ul> <p><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une offre commerciale importante mais qui tend à devenir « commune » avec le développement des enseignes et des marques</li> <li>▪ Une baisse d'attractivité économique liée notamment à la concurrence avec les territoires voisins, l'enclavement, la sous qualification de la main d'œuvre et l'absence de stratégie de réimplantation industrielle.</li> <li>▪ Le vieillissement de la population qui peut remettre en cause le modèle économique actuel</li> <li>▪ La vulnérabilité des activités du territoire aux inondations</li> </ul>
Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un développement des fractures sociales et territoriales</li> <li>▪ L'affaiblissement de l'économie par une stagnation des actifs</li> <li>▪ La hausse très importante du budget automobile des ménages</li> <li>▪ Un accroissement de la précarité des actifs face à la tertiairisation des emplois</li> <li>▪ Une absence de mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers de la politique de la ville.</li> </ul>

	<p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La poursuite de la périurbanisation au dépend des services à la population en termes de proximité et de déplacements, ainsi qu'au détriment de l'agriculture</li> </ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'émergence de nouveaux points noirs paysagers, avec la réalisation des contournements routiers</li> <li>Le développement urbain mal maîtrisé qui fragmente les paysages, les corridors écologiques, et qui repousse les entrées de villes et les coupures d'urbanisation</li> <li>La banalisation des sites urbains et paysagers</li> </ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La dégradation de la qualité de la ressource en eau</li> <li>La mutation des systèmes agricoles conduisant à des déprises ou au développement d'une agriculture intensive</li> <li>La vulnérabilité au risque inondation sur l'Allier, le Sichon et le Jolan</li> </ul>

### 1.3 ENJEUX PRIORITAIRES

Pour renforcer et renouveler son attractivité et ainsi atteindre son objectif de croissance démographique (+ 6 200 habitants à échéance 2030), la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a identifié différentes natures d'enjeux prioritaires.

#### 1.3.1 Des enjeux d'ouverture territoriale

► En matière de développement économique :

- **Cibler des filières économiques porteuses d'avenir et singulières** notamment dans le domaine du tourisme, du thermalisme et du sport (filière « beauté-santé-forme ») et dans le domaine de l'économie « verte » (greentechs). Prendre appui sur la stratégie de spécialisation intelligente (dite « S3 » pour Smart Spécialization Strategy) de la région Auvergne.
- **Maintenir la « place commerciale » de l'agglomération à l'échelle métropolitaine**, tout en s'adaptant aux nouvelles formes de commerce et à la structure de la population ;
- **Organiser le développement économique** en donnant la priorité à la valorisation des zones d'activités existantes et à la reconversion des friches ;
- **Faire de l'agriculture de proximité un levier de développement** en organisant la filière et en protégeant le potentiel agronomique ;
- **Structurer l'économie résidentielle** au regard du vieillissement de la population et du produit « Vichy » à mettre en valeur.

► En matière d'organisation de l'espace et des coopérations :

- **Construire une armature territoriale adaptée** par l'affirmation des relations entre les deux rives de l'Allier, le maintien d'un centre urbain moteur (Vichy-Cusset-Bellerive-sur-Allier), une réflexion sur les pôles d'équilibre que constituent Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés ;
- **Développer une communication touristique** à l'échelle de l'agglomération et du Pays Vichy-Auvergne ; Rechercher une complémentarité ;
- **Inventer des modes de coopération élargie** à l'échelle de la Métropole Clermont Vichy Auvergne et affirmer ses singularités dans la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, en exploitant le potentiel particulier de VVA.

### 1.3.2 Des enjeux de solidarité territoriale

- ▶ En matière de démographie et de cadre de vie :
  - **Répartir la croissance démographique de manière plus équilibrée** entre les centralités et les villages ;
  - **Travailler à la fois sur l'intergénérationnel et le renouvellement démographique** en menant d'une part, des actions relatives à l'intégration des séniors, et d'autre part, des actions favorables au rajeunissement des populations (accueil d'actifs) ;
  - **Promouvoir des formes d'habitat diversifiées** sur l'ensemble du territoire pour favoriser les différents parcours résidentiels ;
  - **Structurer un territoire des courtes distances** permettant une accessibilité des équipements pour tous et une proximité de l'offre de services, dans un territoire mêlant les atouts de l'urbain et du rural ;
  - **Définir des mesures permettant de renouveler et moderniser l'image du territoire communautaire.**
- ▶ En matière de mobilité :
  - **Accompagner les nouveaux projets d'infrastructures** dans une logique de diffusion interne et de rayonnement régional et national
  - **Optimiser les déplacements** et mettre en œuvre un urbanisme de proximité
  - **Développer les modes alternatifs à l'automobile** en améliorant l'efficacité des bus urbains et en créant des axes cyclables et piétonniers structurants.

### 1.3.3 Des enjeux de préservation du territoire

- ▶ En matière d'environnement et de paysages :
  - **Mettre en valeur la qualité et la diversité des paysages**, vecteurs d'attractivité du territoire ;
  - **Préserver et restaurer les continuités écologiques** en limitant la diffusion périphérique de l'urbanisation et en travaillant sur la nature en ville ;
  - **Définir une stratégie autour de la rivière Allier et ses affluents** qui constituent un atout majeur de développement pour l'agglomération non seulement pour sa valeur écologique et la ressource en eau, mais aussi pour ses fonctions récréatives et pédagogiques et son rôle essentiel en matière de développement de l'économie touristique et sportive ;
  - **Faire de la vulnérabilité au risque inondation un atout du projet de développement** par la définition de mesures innovantes en matière d'aménagement ;
  - **Mener des actions concrètes de limitations des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.**
  - **Privilégier une haute qualité des productions agricoles**, très liée à l'évolution des modes de consommation et à la proximité des grands marchés métropolitains, de plus en plus en attente qualitative.
- ▶ En matière d'urbanisme et de consommation foncière :
  - **Promouvoir un urbanisme cohérent et précautionneux**, soucieux de la maîtrise des impacts environnementaux et paysagers qu'il génère (limitation de l'étalement urbain, préservation des continuités économiques, maîtrise des risques et pollutions, valorisation du patrimoine paysager et architectural, lutte contre la banalisation paysagère...)
  - **Poursuivre les efforts de coordination des politiques publiques et des acteurs (publics et privés)**, afin d'améliorer l'efficacité des actions d'aménagement du point de vue social, économique et environnemental ;
  - **Optimiser les ressources foncières en zone urbanisée** notamment le potentiel de requalification des friches industrielles ;
  - **Permettre une plus grande proximité entre lieux d'emplois et d'habitat** d'une part pour faciliter l'accès à l'emploi des populations précarisées et d'autre part pour favoriser le recours à des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

## 2 PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE

### 2.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

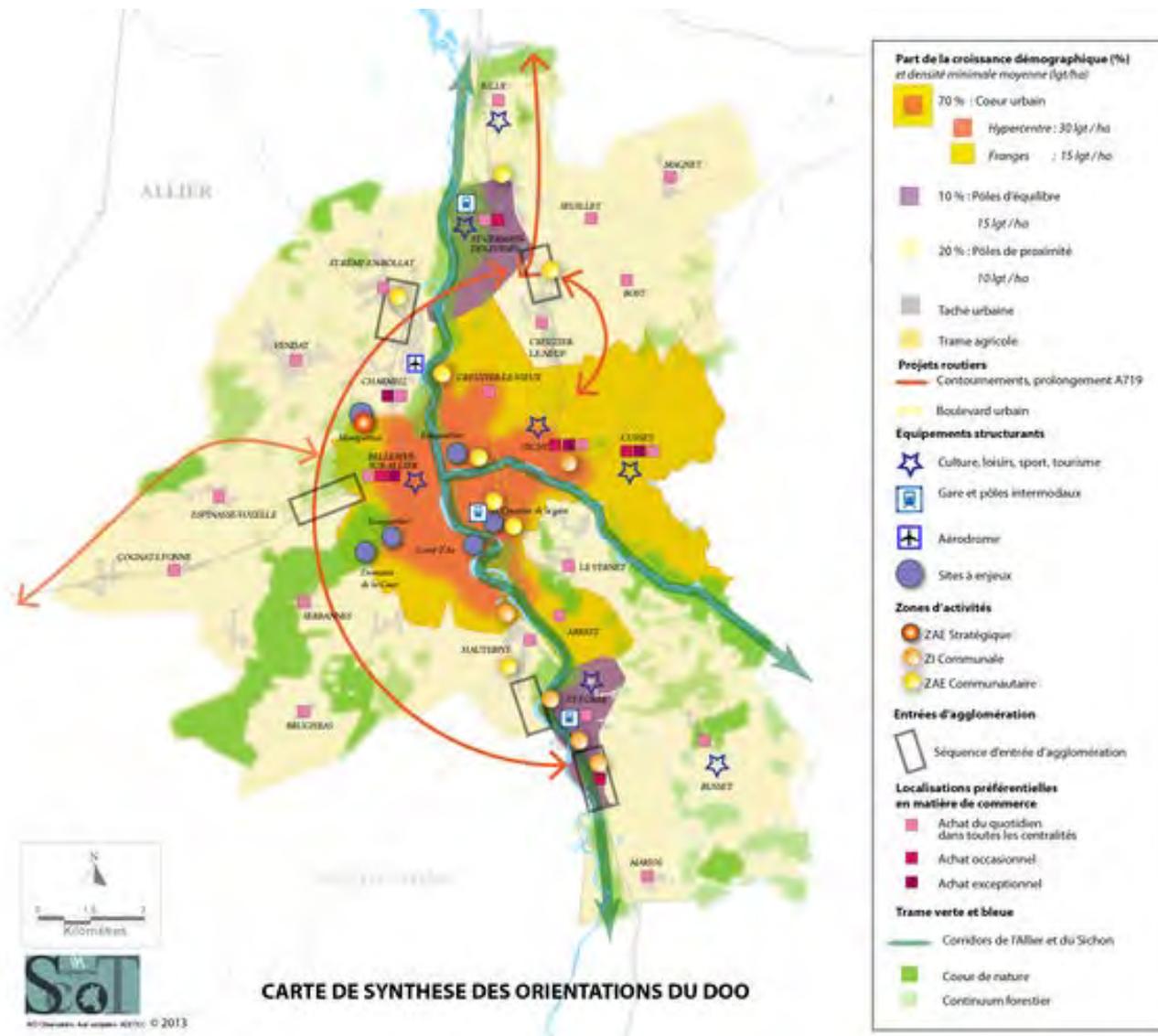
#### 2.1.1 Une ambition territoriale clairement exprimée dans le SCoT

Vichy Val d'Allier fait le pari d'une croissance durable, d'une qualité de vie renforcée, d'une dynamique économique et sociale renouvelée et pour ce faire, se donne les moyens d'œuvrer dans le socle d'un urbanisme durable par le biais d'orientations et d'objectifs réalistes qui dessinent à l'échéance 2030 :

- Une armature territoriale lisible et reconnue,
- Un développement par polarité, chacune avec ses propres spécificités,
- Une hiérarchie des espaces économiques,
- Des projets d'envergure et une inscription métropolitaine
- Un dialogue permanent entre espaces urbains et ruraux, patrimoine architectural et naturel
- Un respect de l'environnement et une préservation de la ressource
- Un territoire de proximité et de service aux habitants.

Pour atteindre ces objectifs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Vichy Val d'Allier, qui poursuit une ambition de croissance démographique de 8% à l'horizon 2030, définit plusieurs mesures phares :

- L'accueil de 6 200 habitants supplémentaires bénéficiant de la proximité des services et équipements ; ils seront répartis selon une structure territoriale renforcée autour de 3 types de polarités :
  - un cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, Abrest, Creuzier-le-Vieux) qui assure des fonctions supérieures de niveau d'agglomération (université, lycées, hôpital, PEI, opéra, théâtre, stade aquatique, ZAE...) et concentre les projets stratégiques ; il accueillera 70% de la croissance démographique ;
  - deux pôles d'équilibres (Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre) qui assurent des fonctions intermédiaires de niveau supra-communal (collège, piscine, crèche, centre de loisirs, supermarché, transports en commun...) ; ils accueilleront 10% de la croissance démographique ;
  - seize pôles de proximité assurant des fonctions de niveau communal (boulangerie, superette, tabac-presse...) ; ils recevront 20% de la croissance démographique.
- La mise à disposition de 8 400 logements, dont 1/3 produits dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, de récupération de vacance, de construction en dents creuses, etc...
- Une réduction de 40% de la consommation foncière liée à la production de logements
- Une structuration de l'offre foncière dans les zones économiques et commerciale
- Une offre de mobilité alternative à la voiture particulière organisée sur la base de la structure territoriale tripolaire



## 2.1.2 Un projet d'agglomération co-construit avec les communes, à mettre en œuvre avec les citoyens et la société civile

C'est sur la base du SCoT de Vichy-Val-d'Allier que les élus du territoire communautaire travaillent à l'élaboration du nouveau projet d'agglomération, dont découle le présent PDUI.

Dès le mois de mai 2014 avec l'arrivée d'un nouvel exécutif et l'installation du nouveau conseil communautaire, Vichy Val d'Allier s'est saisi de l'enjeu fort qui réside dans l'élaboration d'un projet de territoire à la fois ambitieux, prospectif et pragmatique. Pour cela, une méthodologie de concertation de toutes les communes du territoire a été mise en œuvre au second semestre 2014 et au premier semestre 2015, avec pour corolaire un pilotage par un COPIL composé de 7 Vice-Présidents de l'EPCI :

- **La concertation avec les communes :**

5 réunions ont été organisées par groupes de communes constitués autour des pôles de centralité et associant les communes extérieures à la communauté d'agglomération directement concernées.

Elles avaient pour objectif la déclinaison des orientations stratégiques de l'Agglomération en fonction des spécificités de chacun de ses grands secteurs et l'identification des axes de confortement des polarités et de renforcement des relations entre pôles de proximité, pôles d'équilibre et cœur urbain.

- **Les comités de pilotages :**

2 COPIL réunissant techniciens et élus ont été organisés. Ils ont permis, grâce à une méthode d'animation innovante autour d'un jeu stratégique de fabrication des territoires durables :

- de réinterroger les orientations stratégiques du SCoT et de définir des priorités d'actions ;
- d'identifier les zones d'intervention prioritaires retenues dans le cadre du PDUI et de partager un niveau d'ambition.

Tout au long de ces réflexions, les modalités d'association de la société civile ont été abordées avec pour volonté affichée de créer les moyens d'une concertation simple et efficace. C'est ainsi que deux postulats ont été retenus en matière d'association des citoyens et de la société civile aux projets de l'agglomération :

- **Un conseil de développement** resserré en nombre d'élus a émergé en janvier 2015 afin de sortir de la logique de collèges qui a prévalu depuis la création de l'agglomération, concourant à l'échec des précédents conseils de développement. Dans ce cadre, le conseil communautaire, le 9 avril 2015, a proposé une liste de 30 noms représentant exclusivement des personnalités qualifiées et non des organismes publics ou privés. L'objectif consiste à saisir le conseil de développement de manière réactive, à être à ses côtés pour approfondir des thèmes précis ainsi qu'à laisser la possibilité à ses membres de s'organiser en commissions ou non. Parmi les membres du nouveau conseil de développement, quelques-uns font également partie de celui du Pays Vichy-Auvergne, mais aussi du Pays du Grand-Clermont, ou encore d'autres territoires de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes ;
- En outre, notre territoire est engagé dans l'élaboration d'un contrat de ville avec l'Etat au titre de ses quartiers prioritaires générant la création de **4 conseils citoyens**. Ces instances, obligatoires dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville, visent à valoriser l'expertise d'usage des habitants, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Ils contribuent, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition et la co-construction des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier. Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part et à part égale, des représentants d'associations et acteurs locaux. Le collège « habitants » devra respecter la parité femmes/hommes.

Vichy Val d'Allier compte 2 quartiers prioritaires et 4 conseils citoyens (constitués d'ici fin avril 2015) :

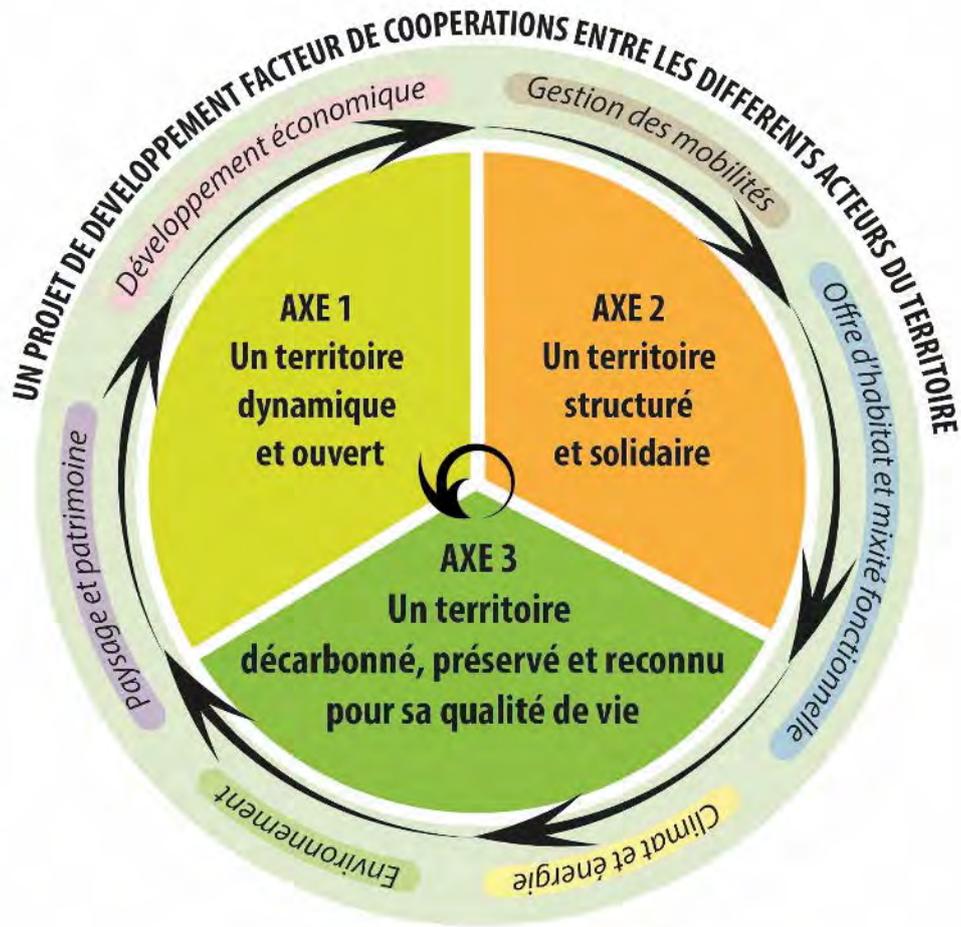
- un pour le quartier des Ailes-Port-Charmeil,
- deux pour le quartier cœur d'agglomération situé à la fois sur Vichy et Cusset,
- un pour les quartiers de Bellerive/Allier (sortis de la géographie prioritaire et placés en veille active).

Une formation à la démocratie participative, (co-financement Etat-VVA 2014) va démarrer pour les 2 conseils citoyens de Vichy pour mieux comprendre les enjeux de la participation des habitants et acquérir des techniques et des méthodes pour susciter et animer les temps de participation (1er temps de formation : soirée du 13 avril 2015)

Enfin, la publication, sur le site Internet de l'agglomération, de documents de réflexion et supports d'analyse à l'attention du plus grand nombre, est à l'étude (projet d'agglomération sur son volet territorial, principaux axes du PDUI...) avec pour objet l'élargissement de la participation citoyenne aux principaux projets de l'agglomération. Les modalités seront à préciser dans le cadre du futur site Internet de VVA en cours de refonte (déploiement espéré courant 2016).

### 2.1.3 Les grandes orientations du PDUI

Ce projet de territoire, appuyé sur les trois axes stratégiques du SCoT, est traduit ici par entrées thématiques. Les actions à mener satisferont un ou plusieurs objectifs thématiques et participeront à la mise en œuvre d'une stratégie globale permettant de faire de Vichy Val d'Allier **un territoire dynamique et ouvert** (axe 1), **structuré et solidaire** (axe 2), **décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie** (axe 3). Ces 3 axes seront mobilisés simultanément à travers différentes natures d'actions (animation, planification, aménagement...) à différentes échelles (quartier, ville, agglomération, métropole).



Le tableau suivant identifie les objectifs stratégiques issus du SCoT, déclinés en actions, permettant de répondre aux enjeux de développement de Vichy Val d'Allier à l'horizon 2030.

THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Structurer des filières économiques porteuses d'avenir et singulières : sport et santé, agroalimentaire, silver économie, éco-industries (greentechs).</li> <li>→ Articuler l'enseignement supérieur et la recherche avec le tissu de PME-PMI.</li> </ul>
<i>Affirmer la vocation économique du territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organiser le développement sur le potentiel foncier existant (ZA communales et intercommunales = 80ha de foncier disponible) et les friches.</li> <li>→ Hiérarchiser et spécifier la vocation des zones d'activités pour plus de lisibilité de l'offre.</li> <li>→ Miser sur la qualité des aménagements et des services proposés pour être attractifs.</li> <li>→ Réaliser des opérations d'envergure métropolitaine, notamment sur le secteur de la gare de Vichy et sur le site de Montpertuis.</li> </ul>
<i>Consolider l'offre commerciale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer une stratégie d'équilibre et de complémentarité entre les différents pôles du territoire (centralités des communes pour les petits commerces d'achats du quotidien, cœur urbain et pôles d'équilibre pour les achats quotidiens ou occasionnels légers, zones d'aménagement commercial pour les achats occasionnels lourds et exceptionnels).</li> </ul>

THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Améliorer la performance ferroviaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Améliorer la liaison ferroviaire avec Lyon.</li> <li>→ Soutenir le projet LGV POCL.</li> <li>→ Valoriser l'infrastructure ferroviaire par le biais d'aménagements qui favorisent la mixité des fonctions urbaines.</li> </ul>
<i>Qualifier au mieux la desserte routière</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Reconsidérer l'organisation territoriale de la rive gauche et connecter les sites économiques (prolongement de l'A719, réalisation des contournements sud-ouest, nord-ouest et de la desserte nord de l'agglomération).</li> <li>→ Permettre un aménagement plus urbain des axes routiers de cœur d'agglomération, déchargés du trafic de transit (boulevard urbain).</li> <li>→ Aménager les voiries existantes en traversée de certains bourgs.</li> </ul>
<i>Favoriser l'accessibilité au territoire et aux services publics par des modes de déplacement alternatifs (marche, vélo, bus)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer l'offre TC sur l'hyper-centre.</li> <li>→ Promouvoir l'offre existante sur les pôles d'équilibre.</li> <li>→ Organiser le rabattement depuis les pôles de proximité.</li> <li>→ Renforcer l'intermodalité autour des gares de Saint-Yorre et de Saint-Germain.</li> <li>→ Développer les modes doux sur l'ensemble du territoire (vélos, piétons) par des aménagements dédiés.</li> <li>→ Mener des actions d'accompagnement pour aider au changement de comportement.</li> </ul>

THEMATIQUE « OFFRE D'HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conforter le cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive, Abrest, Creuzier-le-Vieux) en tant que locomotive du développement (70 % de la progression démographique).</li> <li>→ Consolider les pôles d'équilibre de Saint-Yorre et de Saint-Germain (10 % de la progression démographique).</li> <li>→ Renforcer les pôles de proximité (20 % de la progression démographique).</li> </ul>
<i>Promouvoir un urbanisme de proximité et construire une agglomération des courtes distances</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Limiter l'étalement urbain et réguler le développement linéaire de l'urbanisation le long des routes.</li> <li>→ Rapprocher l'habitat des services, des commerces, des équipements.</li> <li>→ Assurer un bon niveau d'accessibilité des lieux d'emploi.</li> <li>→ Renforcer le lien social et la solidarité.</li> </ul>
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics et à la diversité territoriale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réorienter la politique de l'habitat vers des produits capables d'intéresser les jeunes ménages</li> <li>→ Revaloriser les centres-bourgs par des opérations d'acquisition-amélioration.</li> <li>→ Maintenir une mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers.</li> <li>→ Mener des actions volontaires dans les quartiers de la politique de la ville.</li> </ul>

THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Articuler développement de l'urbanisation et mise à disposition d'une offre de mobilité alternative à la voiture particulière, principale émettrice de gaz à effet de serre.</li> <li>→ Proposer un développement résidentiel resserré.</li> <li>→ Conforter les trames vertes dans leur fonction de puit de carbone.</li> </ul>
<i>Renforcer le niveau de performance énergétique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mener des actions de rénovation thermique du bâti ancien.</li> <li>→ Rechercher la performance des constructions neuves et des aménagements (démarches HQE, bâtiments passifs, bâtiments à énergie positive, éco-quartiers, éco-constructions, gestions de l'éclairage public).</li> </ul>
<i>Promouvoir la production d'énergie renouvelable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rechercher l'exemplarité en matière de production d'énergies renouvelables (méthanisation, géothermie très basse énergie, récupération des calories des eaux de thermales).</li> </ul>
<i>Faire évoluer les pratiques politiques, managériales, professionnelles et les comportements individuels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en place des actions de formation, sensibilisation aux éco-gestes à destination des différents publics (élus, agents, entreprises, habitants...).</li> <li>→ Poursuivre les actions incitatives (concours national « défi familles à énergie positive », accompagnement technique et financier...)</li> </ul>

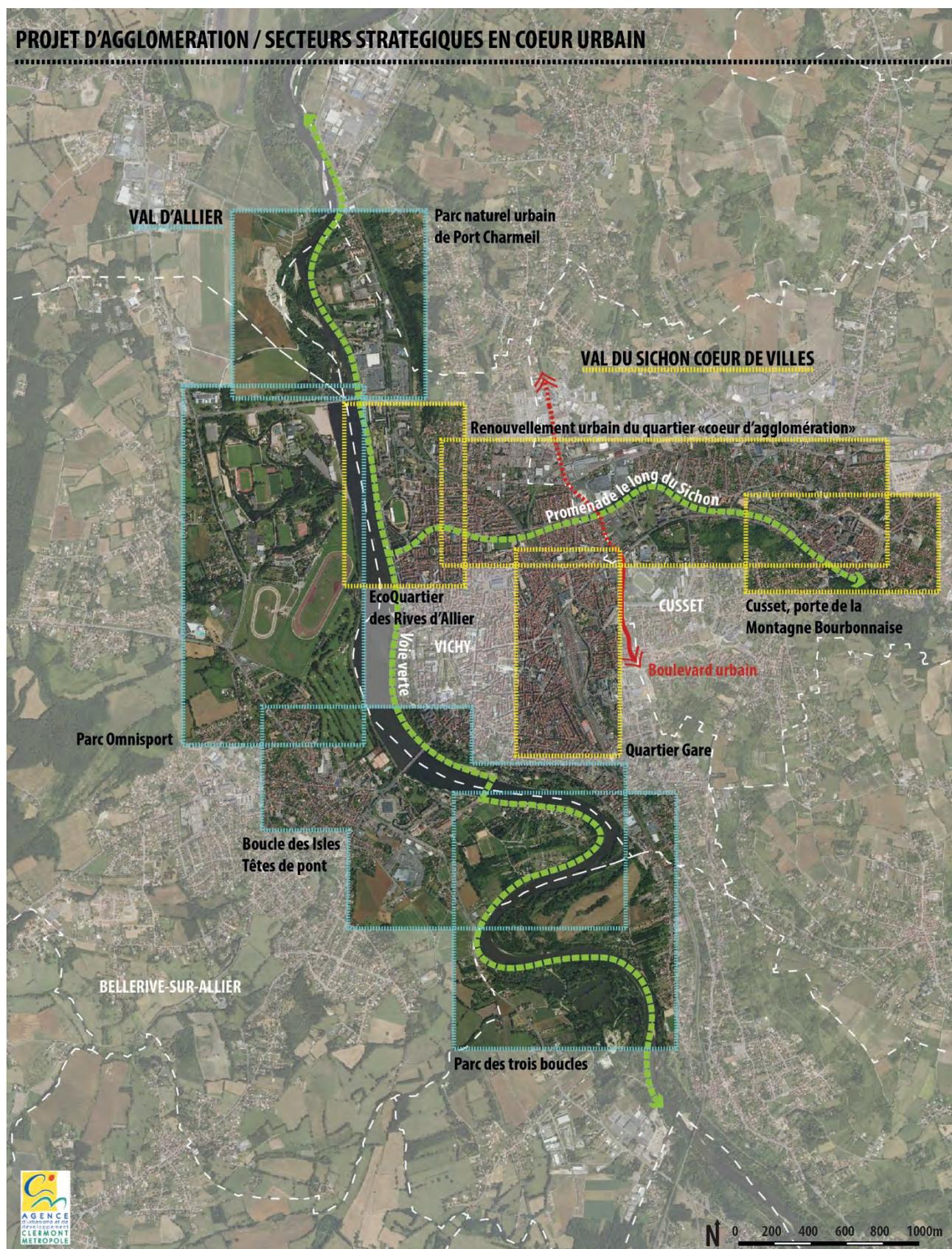
THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Préserver et valoriser les grands espaces naturels du territoire au nom de leurs fonctions écologiques et paysagères garantes du cadre de vie (le val d'Allier, les coteaux, les Monts de la Madeleine, la plaine de Limagne)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier, protéger et restaurer les trames vertes et bleues.</li> <li>→ Contenir l'urbanisation.</li> </ul>
<i>Réduire la vulnérabilité au risque inondation sur l'Allier et ses affluents</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préserver, voire restaurer les champs d'expansion de crues, adapter les constructions, limiter les surfaces imperméabilisées...</li> </ul>
<i>Préserver la ressource en eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tendre vers une gestion économe de l'eau.</li> <li>→ Protéger les sources et les espaces de captage.</li> <li>→ Améliorer l'efficacité des réseaux.</li> </ul>
<i>Réduire les nuisances et pollutions</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer les filières de recyclage.</li> <li>→ Prendre en compte les nuisances sonores dans les choix de développement de l'urbanisation.</li> <li>→ Promouvoir les modes de déplacements « doux » pour maintenir une bonne qualité de l'air...</li> <li>→ Prendre en compte les risques de mouvements de terrain et les risques technologiques (maîtrise de l'urbanisation et mesure de prévention, de protection et de sauvegarde).</li> </ul>

PAYSAGE ET PATRIMOINE	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Embellir les entrées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Concevoir des projets d'aménagement d'ensemble, qualifier les voiries,</li> </ul>

<b><i>d'agglomération</i></b>	régler la publicité, harmoniser la signalétique...
<b><i>Renforcer la qualité urbaine en intégrant la nature en ville et en développant des espaces publics de qualité</i></b>	→ Identifier une « infrastructure verte » qui articule les différentes parties de la ville et les zones naturelles proches (espaces publics stratégiques, réaménagement des berges des cours d'eau, restauration des continuités écologiques, cheminements verts...).
<b><i>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en valeur le patrimoine bâti et notamment le patrimoine thermal en raison de sa valeur identitaire et de son caractère singulier.</li> <li>→ Qualifier les espaces publics.</li> <li>→ Conserver des limites franches entre urbanisation et espaces naturels.</li> <li>→ Eviter les continuums urbains le long des axes de circulation en dehors du cœur urbain.</li> <li>→ Proposer un développement urbain respectueux de l'architecture locale.</li> </ul>

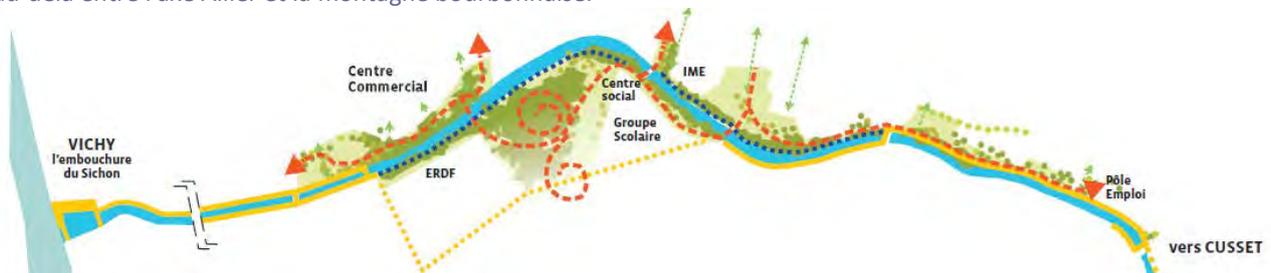
## 2.2 LE PERIMETRE DU PROJET

Le projet de développement urbain intégré constitue une pièce de la stratégie territoriale définie à l'échelle communautaire. Il se concentre sur le cœur urbain constitué par les 3 communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier. Il comprend deux axes territoriaux (Val d'Allier, Val du Sichon – Cœurs de ville) et 8 secteurs stratégiques répondants à divers enjeux thématiques et multiscales.



► Axe Val du Sichon / Cœurs de ville

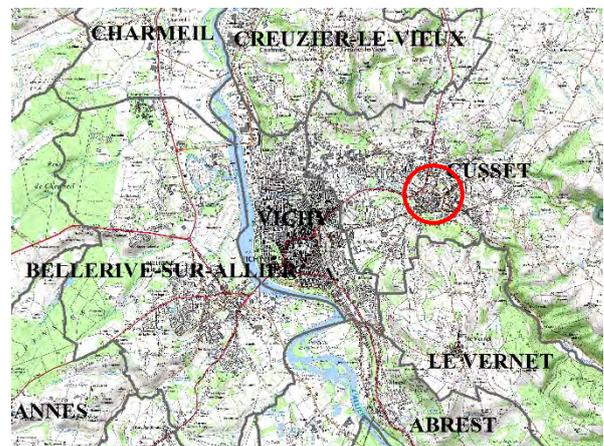
Le Sichon est le principal affluent de l'Allier dans l'agglomération. Très naturelle dans sa partie amont, la vallée du Sichon se termine à Cusset, puis Vichy dans une section très urbanisée et artificialisée. La vallée est ici perçue comme un espace contraint et en perte de vitesse, accueillant des populations fragiles particulièrement concentrées dans le quartier Presles-Darcins, reconnu « quartiers prioritaires » au titre du nouveau contrat de ville 2014-2020. Cet axe constitue un espace majeur de mutation urbaine où la restauration écologique du cours d'eau, le renforcement des liaisons douces et l'amélioration du cadre de vie permettront de renforcer le lien territorial entre Cusset et Vichy et, au-delà entre l'axe Allier et la montagne bourbonnaise.



Source : Etude Axe Saône

▪ Cusset, porte de la Montagne Bourbonnaise

Le centre historique de Cusset, dont le niveau de connexion au Lac d'Allier et au cœur de Vichy est à renforcer par la création d'un axe piétonnier et cyclable le long du Sichon, est appelé à affirmer son identité de porte d'entrée sur la Montagne Bourbonnaise. Il s'agira pour cela d'accroître la qualité d'accueil, de service et d'animation de son plateau piétonnier et de ses cours, qui jouent un rôle de plaque tournante entre le cœur urbain et les communes de l'est-vichyssois. Les aménagements à réaliser devront permettre de conforter le cadre de vie pour les habitants et de limiter les déplacements automobiles par une organisation performante de l'intermodalité.



▪ Renouvellement urbain du quartier « cœur d'agglomération »

Voir chapitre 2.3 relatif aux zones d'intervention prioritaire.

▪ EcoQuartier des Rives d'Allier

Le projet d'urbanisation des *Rives d'Allier*, à Vichy, porte sur le secteur de 23 ha du stade Darragon et du quartier des Ailes et Beauséjour. Primé comme « projet d'avenir » au concours national 2009, ce futur EcoQuartier s'affirme comme le prolongement contemporain du centre historique, en termes de densité urbaine, de qualité architecturale et d'espaces publics, avec une place essentielle donnée aux modes de déplacement doux, à la gestion de l'eau et aux relations avec l'Allier et le Sichon. Après la création de l'Esplanade le long de la rivière et la rénovation des 600 logements sociaux des Ailes, qui en ont constitué les premiers actes, les 500 nouveaux logements de l'EcoQuartier offriront des conditions d'habitat favorables à l'installation de nouveaux ménages en



Source : Etude Axe Saône

cœur urbain, dans la perspective du développement métropolitain.

- Quartier gare

La gare de Vichy a été transformée avec succès en un véritable Pôle d'Echange Intermodal. L'émergence de la métropole, la fusion des régions et la perspective de desserte par LGV du bipôle Clermont-Vichy, imposent de considérer le potentiel de développement du quartier de la gare et de ses friches. La transformation de l'ancienne usine d'embouteillage en pépinière d'entreprises a représenté un premier pas dans ce sens et le projet actuel d'installation sur la friche des anciens Docks de Blois d'un Institut régional de formation aux métiers de la rééducation fonctionnelle s'inscrit dans la même optique. La reconversion de la partie est du faisceau ferroviaire permettra de développer un quartier actif stratégiquement situé, en connexion directe avec le P.E.I. et l'hypercentre de la cité, directement accessible depuis l'extérieur par le nouveau boulevard urbain.



@4vents



► **Axe Val d'Allier**

Rivière sauvage emblématique, structurant le paysage de l'agglomération, l'Allier constitue un axe de projet fédérateur non seulement à l'échelle de Vichy Val d'Allier, mais aussi à l'échelle métropolitaine. Elle joue un rôle essentiel en cœur urbain notamment dans ses fonctions qualifiantes du point de vue du cadre de vie, mais aussi en tant que levier économique dans les domaines résidentiel, touristique et sportif. Elle a déjà fait l'objet d'importantes actions de valorisation qui doivent se poursuivre. Elle est le support d'enjeux majeurs d'aménagement urbain sur lesquels des attentes fortes sont formulées en matière de réduction de la vulnérabilité des espaces bâtis au risque inondation, de préservation et de restauration des continuités écologiques, de développement des mobilités douces, et de qualification paysagère.

- Parc naturel urbain de Port Charmeil

La reconversion en parc naturel urbain des 120 ha de terrains inondables situés en rive gauche, à l'aval du parc omnisport, vise à agrandir l'espace naturel de la rivière au contact direct de la ville, à accroître la capacité du champ d'expansion des crues, à protéger la nappe alluviale et à offrir aux habitants et visiteurs un site de loisirs et de sensibilisation au milieu naturel, en relation avec une éventuelle Maison de l'Allier créée sur le site voisin de l'Observatoire des poissons migrateurs. Son élargissement à la rive droite consistera à renaturer la berge et à restaurer sa ripisylve, en y intégrant la voie verte régionale de découverte de l'Allier, pour constituer un parc en front du quartier d'habitat social et d'activités de Port Charmeil, tout en réduisant la vulnérabilité aux crues.



- Parc Omnisport

Équipement phare du plateau d'économie sportive de Vichy, le centre omnisport des années 60 nécessite une rénovation importante de ses 160 ha de parc et d'équipements variés. Mais, c'est en réalité le formidable ensemble formé avec le Lac d'Allier, l'hippodrome, le golf et le sporting, le CREPS, le stade hippique, le stade nautique, l'aérodrome, etc, qu'il s'agit de reconsidérer et de développer comme pôle d'accueil sportif d'excellence pour la future métropole. C'est avec cet objectif, favorisé par la capacité d'accueil et la notoriété de la ville, que le centre omnisport mérite d'être réhabilité et modernisé, mais aussi d'être relié à la ville et à ses lieux de développement futur: EcoQuartier des Rives d'Allier, parc de la Boucle des Isles, parc naturel urbain, éco-parc industriel de Montpertuis.

Source : Etude Axe Saône



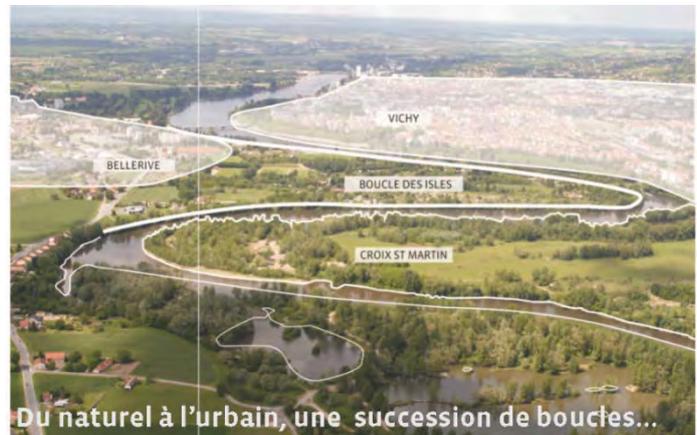
@4vents

- Boucle des Isles / Têtes de pont

Voir chapitre 2.3 relatif aux zones d'intervention prioritaire.

- Trois boucles

Les deux boucles de l'Allier situées en amont de la boucle des Isles forment avec celle-ci un ensemble dont il s'agit de renforcer l'intérêt écologique tout y en développant des formes de loisirs compatibles avec la préservation de ses richesses naturelles. Anciennes gravières dédiées à la pêche sur Hauterive, zone de captage protégée de la Croix-St-Martin et parc des Isles de Bellerive, ces trois boucles constitueront, en cœur d'agglomération, un grand parc propice à la découverte du milieu naturel fluvial et traversé par la voie verte régionale de découverte de l'Allier.

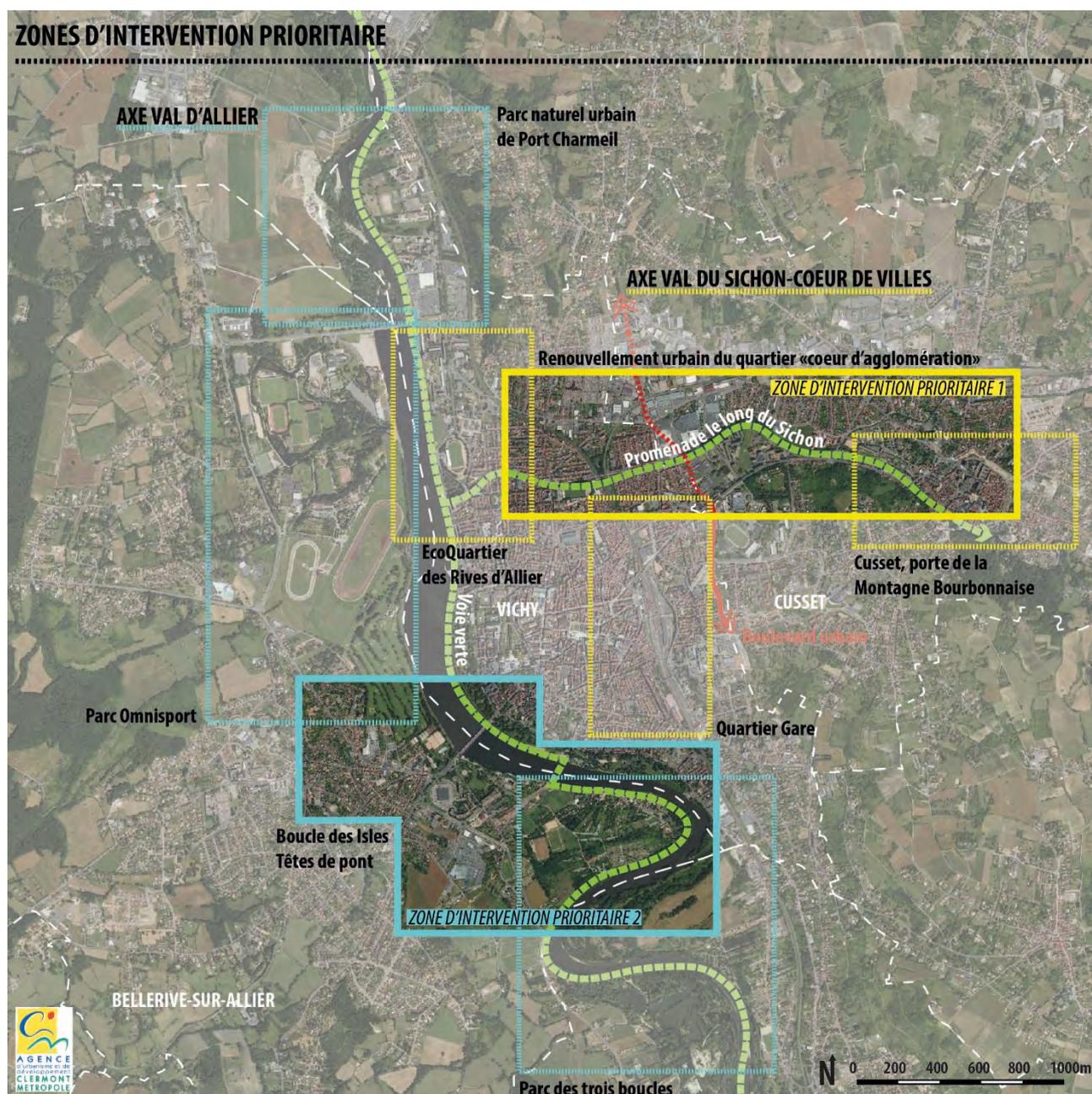


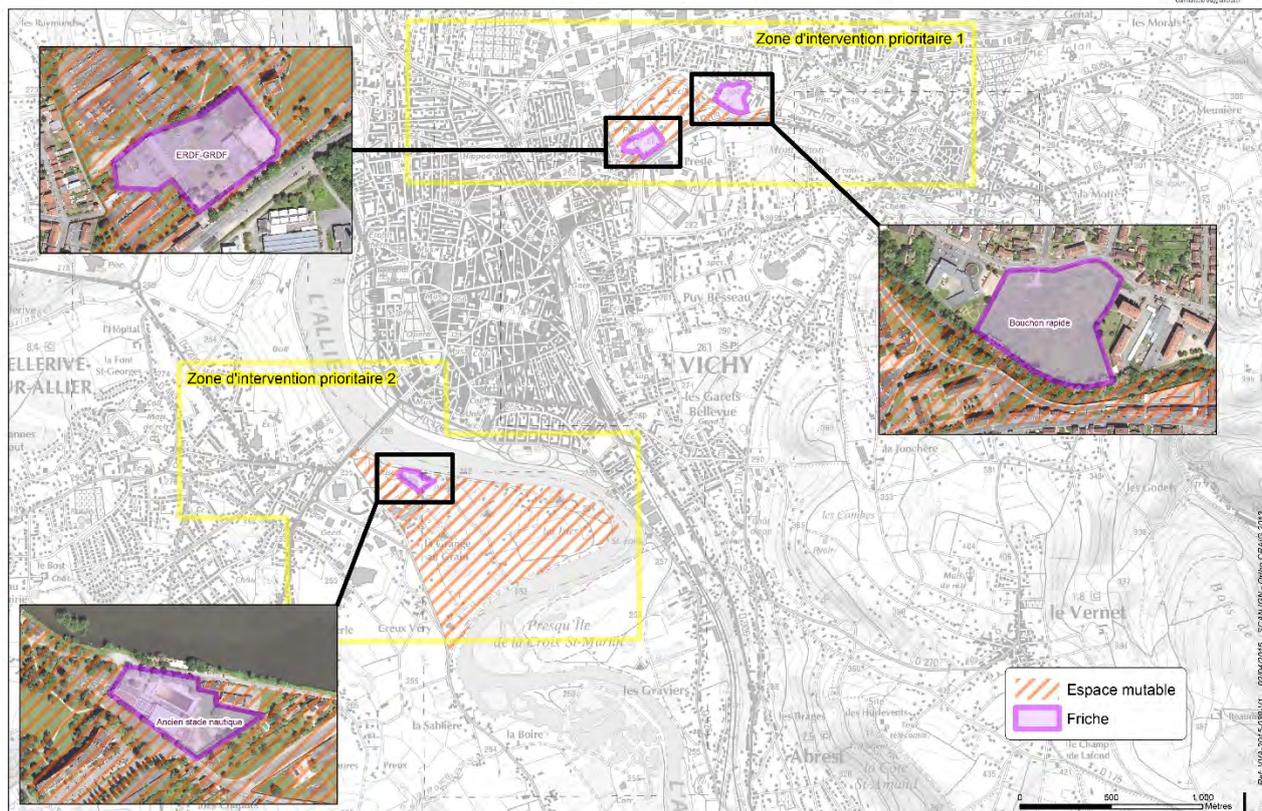
Source : Etude Axe Saône

## 2.3 LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE

Deux zones d'intervention prioritaires ont été retenues dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020. Cinq critères ont conduit à leur sélection :

- La maturité des projets : état d'avancement des réflexions permettant d'engager des actions dans le cadre de la programmation 2014-2020.
- Le caractère mutable des emprises foncières
- Un potentiel de concentration géographique des actions renforçant leur effet levier.
- Le caractère transversal des actions à mener : croisement des dimensions environnementale, économique et sociale.
- L'effet levier des projets dans le cadre de la stratégie communautaire.





### 2.3.1 Le projet communautaire de renouvellement urbain du quartier « cœur d'agglomération »

Identifié comme quartier prioritaire au sens de la politique de la ville, le quartier « Presles-Darcins » est marqué par la présence d'un ensemble d'habitat social (442 logements), constitué de barres et de tours construites dans les années 60, et appelant aujourd'hui une lourde réhabilitation. Malgré sa position privilégiée entre le centre de Cusset et le centre de Vichy, à proximité du lycée, d'une grande zone commerciale et non loin de la gare et de l'hôpital de Vichy, le quartier pâtit d'une situation d'enclavement entre la rivière Sichon et le principal axe est/ouest du cœur urbain (l'avenue de Vichy). Les transports urbains ne pénètrent pas dans le quartier, et les arrêts sont difficiles d'accès. De plus, les liaisons piétonnes vers les équipements ne sont pas adaptées aux usages des habitants. Le quartier est aujourd'hui replié sur lui-même. Son affectation quasi-exclusive à l'habitat social et son isolement ont engendré des difficultés sociales importantes avec une forte proportion de population en situation de précarité. 65% des locataires sont bénéficiaires de l'APL.

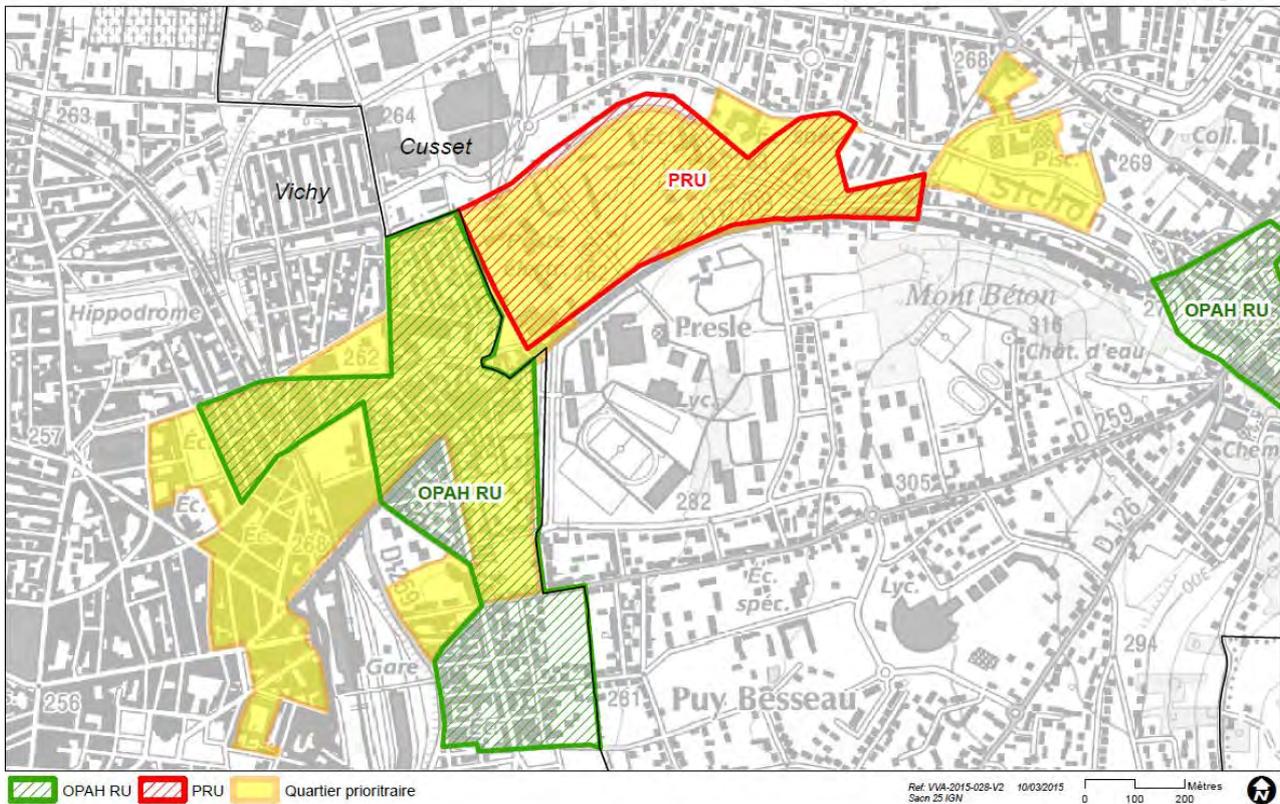
Les études engagées par Vichy Val d'Allier et notamment l'étude de définition d'un PRU, menée en 2012, a permis d'identifier un fort potentiel de renouvellement du quartier, rendu possible notamment grâce aux disponibilités foncières présentes sur le secteurs. Par ailleurs, la création du boulevard urbain, qui constituera un nouvel axe structurant nord/sud, représente une opportunité à exploiter pour le désenclaver, tout comme la création d'une promenade pour piétons et cyclistes entre le centre de Cusset et le Lac d'Allier via de Sichon. Le cours d'eau, ici totalement canalisé, doit également faire l'objet d'actions de mise en valeur paysagère et environnementale permettant non seulement de renforcer la qualité du cadre de vie, mais aussi de restaurer



©4vents

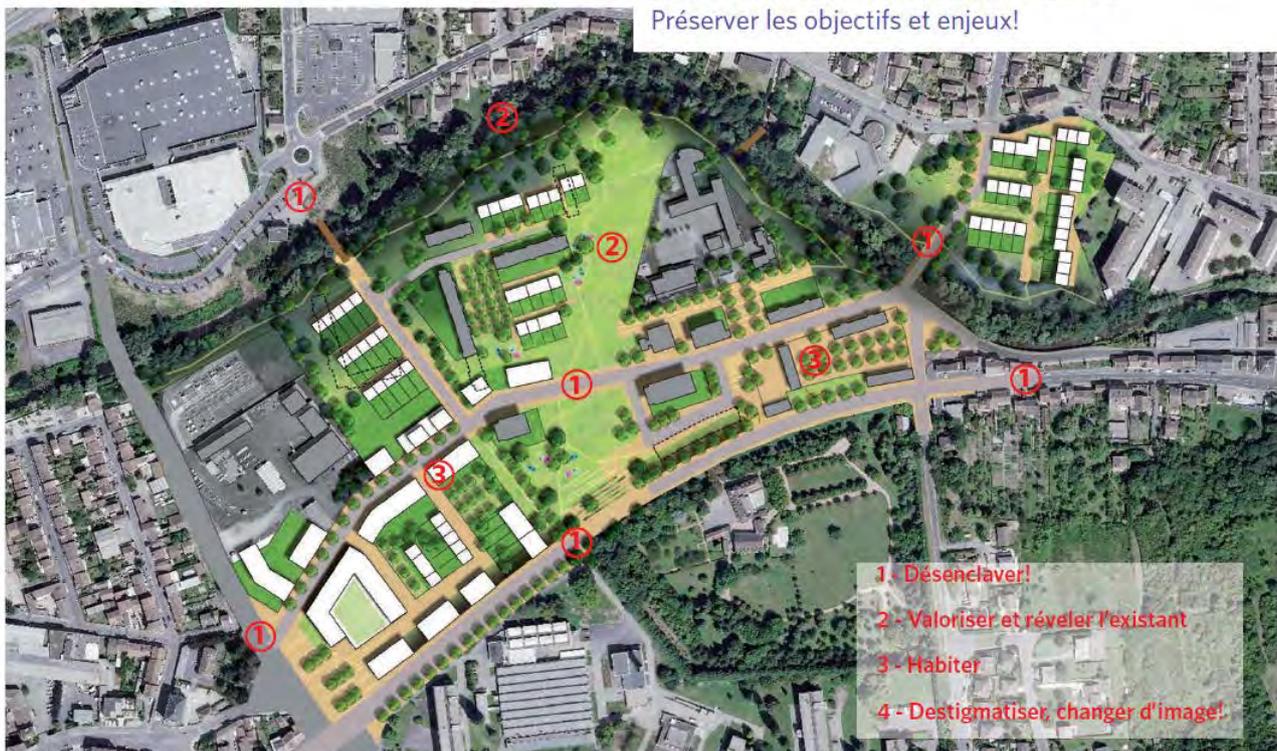
les fonctions écologiques et de limiter la vulnérabilité du secteur au risque inondation.

## PRU DE PRESLES - CUSSET



## LES ENJEUX FONDAMENTAUX

Préserver les objectifs et enjeux!



Le tableau ci-après identifie, par entrée thématique et en partant des objectifs stratégiques issus du projet de territoire, les pistes d'actions envisagées sur la zone d'intervention prioritaire Presles-Darcins.

Ces pistes d'actions sont susceptibles de relever de l'ensemble des axes du PO FEDER FSE, notamment en matière de rénovation énergétique (Axe 4).

<b>THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>PISTES D' ACTIONS</b>
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	→ Aménager un circuit de découverte (piétons, vélos) du Val du Sichon permettant au secteur de jouer un rôle actif dans la logique de développement de la filière tourisme, sport et bien-être.
<i>Favoriser la mixité fonctionnelle</i>	→ Construire des locaux (bureaux, commerces de proximité, services) dans le quartier, facilitant le développement d'activités économiques.
<i>Permettre l'innovation</i>	→ Programmer un lieu dédié aux usages numériques (espace de coworking, espace de formation, fab lab...).

<b>THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>PISTES D' ACTIONS</b>
<i>Désenclaver le quartier en le positionnant au cœur d'un axe «Vichy/Cusset» favorable aux modes doux et alternatifs (report modal)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Desservir finement le quartier par un service de bus attractif à haut niveau de qualité (fréquences de passages, vitesse commerciale et accès aisé aux quais).</li> <li>→ Créer un axe structurant « deux roues » vers les cœurs de Vichy et Cusset (direct, continu et sécurisé). Aménager des solutions de stationnement sécurisées et faciles d'accès.</li> <li>→ Accompagner les initiatives solidaires (auto partage, garage solidaire, location de deux roues motorisés)</li> </ul>
<i>Parfaire la connexion du quartier à son environnement immédiat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faciliter le franchissement du Sichon par une liaison piétonne aisée entre les deux rives (zone commerciale).</li> <li>→ Retenir un parti d'aménagement urbain créant une ouverture physique du quartier sur l'Avenue de Vichy et le Bd de la Liberté</li> </ul>
<i>Connecter l'Est du site prioritaire aux territoires voisins</i>	→ Créer une zone d'échange intermodale au cœur de Cusset favorisant le report modal dans les liaisons entre la Montagne Bourbonnaise et le cœur de l'Agglomération.

<b>THEMATIQUE « HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>PISTES D' ACTIONS</b>
<i>Mixité fonctionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réserver un espace pour accueillir un équipement structurant à l'échelle de l'agglomération.</li> <li>→ Installer de nouveaux services publics dans le quartier, comme la Mission Locale (proximité du Lycée)</li> </ul>
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics</i>	→ Rechercher une mixité des populations dans le quartier de Presles par le développement d'une offre d'habitat diversifiée en termes de produits (accession/location,public/privé) et de typologies (individuel/intermédiaire/collectif).
<i>Agir en faveur de la cohésion sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réhabiliter le patrimoine de logements sociaux existants.</li> <li>→ Développer la résidentialisation (privatiser les entrées et les rez-de-chaussée des immeubles, aménager des jardins privatifs).</li> </ul>

	→ Créer des jardins partagés.
THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</i>	→ Compléter le maillage de liaisons douces (piétons, vélos, bus) vers les commerces, services et équipements. Renforcer la densité végétale en ville.
<i>Renforcer le niveau de performance énergétique</i>	→ Lancer un programme de rénovation énergétique du parc social (AXE 4) → Intensifier les actions d'accompagnement des résidents et des propriétaires (formation-information, subventions...) en matière de rénovation énergétique et de maîtrise des consommations énergétiques.
<i>Promouvoir la production d'énergies renouvelables</i>	→ Etudier l'opportunité de création d'un réseau de chaleur à l'échelle du quartier en appui sur la chaufferie bois de la cité scolaire Albert Londres. → Approfondir les études relatives au développement de la géothermie basse énergie sur le secteur (nappe alluviale du Sichon).
THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Préserver et/ou restaurer les trames vertes et bleues</i>	→ Mener des actions de restauration des milieux naturels relatifs au Sichon et au Jolan (cours d'eau et berges).
<i>Réduire la vulnérabilité</i>	→ Intégrer, dans les projets d'aménagement, des dispositifs permettant de réduire la vulnérabilité au risque inondation (possibles champs d'expansion de crues au niveau du Bouchon Rapide).
<i>Réduire les nuisances et pollutions</i>	→ Envisager des actions innovantes (traitement des pollutions industrielles par phytoremédiation, gestion des espaces verts avec un objectif « o phyto »...).
THEMATIQUE « PAYSAGE ET PATRIMOINE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Mener des actions d'intégration urbaine et paysagère du quartier</i>	→ Composer des silhouettes urbaines qualifiées depuis les voiries existantes ou programmées (avenue de Gramont, avenue de Vichy et Bd Est) en prêtant une attention particulière aux espaces d'articulation inter-quartiers (aménagement des espaces publics, implantation des constructions, hauteurs, typologies).
<i>Affirmer l'identité locale</i>	→ Prendre appui sur la valorisation du Sichon pour donner une nouvelle image du quartier. → Profiter des opportunités foncières et des servitudes existantes pour aménager un parc naturel urbain permettant une appropriation collective du quartier par les habitants du cœur d'agglomération. → Mettre en valeur les sources.
<i>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</i>	→ Renforcer le maillage d'espaces publics. → Travailler sur la lisibilité et l'attractivité des cheminements doux (piétons et vélos). → Intensifier la présence végétale.

### Nature des études et actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 6e

- Requalification paysagère des berges du Sichon et restauration des trames vertes et bleues qui lui sont liées.
- Réinvestissement des friches bâties et non bâties dans le cadre d'actions temporaires ou de projets d'aménagement pérennes.
- Amélioration de l'environnement urbain (résidentialisation des immeubles) et des paysages (aménagement d'un parc paysagé).
- Sensibilisation et concertation permettant le renforcement de l'action citoyenne en matière de résilience environnementale.

### Nature des actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 4e

- Amélioration de l'attractivité des transports en commun.
- Déploiement des modes actifs (piétons et vélos), notamment par l'amélioration des connexions inter-quartiers (franchissement du Sichon, sécurisation et qualification des voiries structurantes en long et en traversée, aménagement de liaisons dédiées aux piétons et aux vélos, créations d'espaces de stationnement sécurisés pour les vélos...).
- Mise en œuvre de contrats d'axe (développement de l'urbanisation et mise à disposition d'une offre de mobilité douce).
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur des modes doux et mise en place de mesures incitatives.

### **2.3.2 Le projet communautaire sur le secteur « Boucle des Isles / Tête de pont »**

Situé dans le cœur urbain, le secteur occupe un rôle fonctionnel central notamment du point de vue de la mobilité au regard des nombreux flux qui s'y concentrent, résultant d'une cohabitation entre activités économiques et commerciales, habitat individuel et collectif. La fonctionnalité de part et d'autre du pont de Bellerive devra être améliorée en rive gauche, comme en rive droite. Ce secteur soulève, également, des enjeux économiques et touristiques autour d'un lac d'Allier qui met en scène une nature aménagée porteuse d'une image positive, durable et paisible, mais qui cache un fort niveau d'exposition au risque inondation.

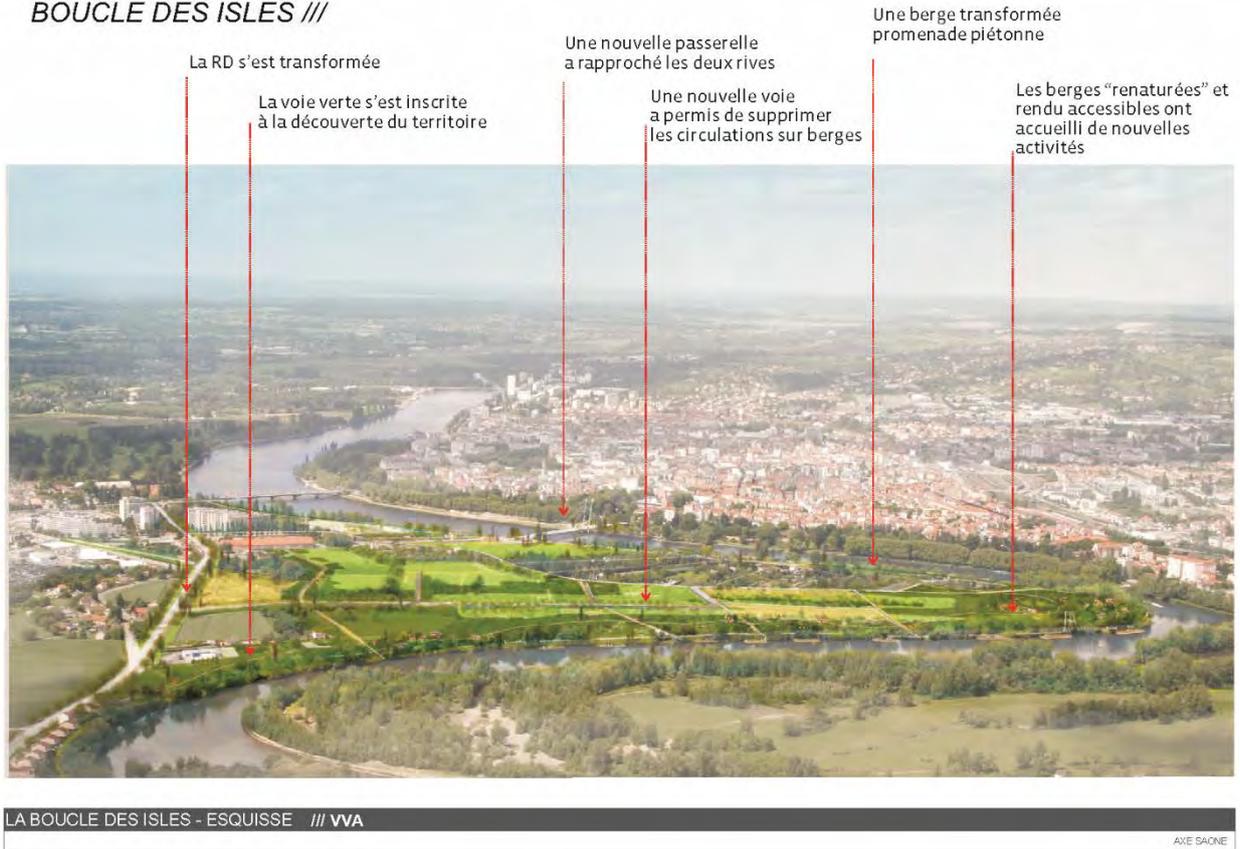
Traditionnellement dédiée aux jardins familiaux, aux activités sportives extérieures, à l'hébergement estival de plein air et aux guinguettes de bord d'Allier, la Boucle des Isles devra faire l'objet d'actions de mise en valeur permettant d'une part de réduire la vulnérabilité de son habitat et de ses activités au risque inondation, et d'autre part d'aménager un parc relié à Vichy par une passerelle.



Cruel 2003

Le niveau d'enjeux, la maturité des réflexions et la maîtrise foncière bien engagée ont permis d'arrêter des orientations et une intervention prioritaire sur ce secteur pour développer une mobilité plus durable et favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle, restaurer les espaces naturels et urbains dégradés, notamment pour améliorer le fonctionnement écologique, favoriser une meilleure adaptation au risque inondation, en particulier pour les habitants et les entreprises du secteur

## BOUCLE DES ISLES ///



## BOUCLE DES ISLES ///

Plan masse



Source des illustrations : Stratégie pour une recomposition de la Boucle des Isles, Axe Saône, 2010.

Le tableau ci-après identifie, par entrée thématique et en partant des objectifs stratégiques issus du projet d'agglomération, les pistes d'actions envisagées sur la zone d'intervention prioritaire « Boucle des Isles / Tête de pont ».

Ces pistes d'actions sont susceptibles de relever de l'ensemble des axes du PO FEDER FSE, notamment en matière de rénovation énergétique (Axe 4).

THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	→ Affirmer le positionnement métropolitain de Vichy sur la filière tourisme et sports (beauté-santé-forme) en définissant un projet d'aménagement ambitieux pour la Boucle des Isles : reconversion de l'ancienne piscine, valorisation des équipements sportifs, création de la passerelle, aménagement des promenades, rénovation des guinguettes, développement et ouverture des campings sur les berges, accueil des camping-cars...
<i>Consolider l'offre commerciale</i>	→ Définir une stratégie de renouvellement et de renforcement du pôle commercial prenant en compte les enjeux liés au risque inondation et à la qualification des entrées de ville.
<i>Développer l'agriculture de proximité</i>	→ Permettre le développement de filières d'agriculture traditionnelle en cœur d'agglomération (circuits courts).

THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Améliorer l'accessibilité au cœur d'agglomération</i>	→ Repenser l'organisation fonctionnelle des accès au pont Aristide Briand pour les différents modes de déplacements, dans un esprit de mobilité durable, en favorisant le report modal sur les modes les plus vertueux (mise en sécurité des cycles et vitesse commerciale des bus). → Renforcer et organiser l'offre de stationnement pour faciliter l'intermodalité → Améliorer les connexions douces entre le cœur de Bellerive et le cœur de Cusset.
<i>Améliorer les conditions de desserte inter-quartiers</i>	→ Définir un nouveau plan de circulation dans le secteur Carré d'As / Boucle des Isles permettant, d'une part d'améliorer les conditions de desserte de la zone commerciale, et d'autre part de hiérarchiser les différents flux (voitures, vélos, piétons) sur l'ensemble des secteurs. → Libérer les berges d'Allier des flux automobiles.
<i>Renforcer les liaisons douces</i>	→ Etudier la faisabilité du prolongement de la voie verte en rive gauche et la création d'un franchissement piétonnier et vélos permettant une connexion rapide et qualifiante des deux rives.

THEMATIQUE « HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service</i>	→ Favoriser l'implantation de nouveaux équipements et services aux populations, compatibles avec la réduction de la vulnérabilité aux inondations.
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics</i>	→ Réhabiliter les copropriétés dégradées. → Développer le logement social par voie d'acquisition-amélioration dans le secteur de la source intermittente.

<b>Agir en faveur de la cohésion sociale</b>	→ Définir des actions permettant d'apporter des solutions d'habitat et d'accueil pour les gens du voyage installés en zone inondable.
--	---

<b>THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>PISTES D' ACTIONS</b>
<b>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</b>	→ Compléter le maillage de liaisons douces (piétons, vélos, bus) vers les commerces, services et équipements. Renforcer la densité végétale en ville.
<b>Renforcer le niveau de performance énergétique</b>	→ Etudier la faisabilité d'un recours à la géothermie basse énergie (nappe alluviale de l'Allier), par exemple dans le cadre du projet de reconversion de la piscine.

<b>THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »</b>	
<b>Préserver et/ou restaurer les trames vertes et bleues</b>	→ Engager des actions de restauration des milieux naturels (renaturation de la berge de l'Allier en rive gauche, réhabilitation des fonctions naturelles du Sarmon)
<b>Réduire la vulnérabilité</b>	→ Intégrer, dans les projets d'aménagement, des dispositifs permettant de réduire la vulnérabilité au risque inondation de l'habitat et des activités et d'améliorer le temps de retour à la normale.
<b>Réduire les nuisances et pollutions</b>	→ Identifier des actions permettant de concilier la valorisation de cette partie du territoire communautaire avec la protection de la ressource en eau

<b>THEMATIQUE « PAYSAGE ET PATRIMOINE »</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>PISTES D' ACTIONS</b>
<b>Mener des actions d'intégration urbaine et paysagère du quartier</b>	→ Valoriser l'entrée de ville et la liaison entre les deux rives (qualification des voiries et des espaces de parking, réhabilitation des constructions, règlementation de la publicité... → Qualifier le front urbain de rive gauche.
<b>Affirmer l'identité locale</b>	→ Préserver, mettre en valeur et prévoir le développement des jardins familiaux sur la Boucle des Isles en tant qu'élément de développement social et de valorisation des terres inondables.
<b>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</b>	→ Qualifier les berges de l'Allier et créer un parc naturel urbain des Trois Boucles, dont la Boucle des Isles.

#### Nature des études et actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 6e

- Requalification paysagère des berges de l'Allier et restauration des trames vertes et bleues qui lui sont liées.
- Réinvestissement des friches bâties et non bâties dans le cadre d'actions temporaires ou de projets d'aménagement pérennes.
- Amélioration de l'environnement urbain et des paysages.
- Sensibilisation et concertation permettant le renforcement de l'action citoyenne en matière de résilience environnementale.

#### Nature des actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 4e

- Amélioration de l'attractivité des transports en commun.

- Déploiement des modes actifs (piétons et vélos) notamment par l'amélioration des connexions inter-quartiers (franchissement de l'Allier, sécurisation et qualification des voiries structurantes en long et en traversée, aménagement de liaisons dédiées aux piétons et aux vélos, ...).
- Amélioration des conditions d'intermodalité en entrée d'agglomération.
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur des modes doux et mise en place de mesures incitatives.

### 2.3.3 Les indicateurs de réalisation

Au titre de la priorité d'investissement 6e, Vichy Val d'Allier se fixe les valeurs cibles suivantes :

Indicateur de réalisation proposé par l'Autorité de Gestion	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible pour 2023
Développement urbain - espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	1 000 m <sup>2</sup>	2 000 m <sup>2</sup>
Développement urbain - Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	400 m <sup>2</sup>	800 m <sup>2</sup>

Au titre de la priorité d'investissement 4<sup>e</sup>, Vichy Val d'Allier se fixe les valeurs cibles suivantes :

Indicateur de réalisation proposé par l'Autorité de Gestion	Valeur cible pour 2023
Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en œuvre grâce au programme	2
Développement urbain : Population vivant dans les zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (cœur urbain)	53 900 habitants soit 400 habitants de plus qu'en 2012

## 2.4 BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Sont notamment identifiés comme bénéficiaires :

- Vichy-Val-d'Allier
- Ville de Vichy
- Ville de Cusset
- Ville de Bellerive-sur-Allier
- Allier Habitat
- Les établissements publics présents sur le territoire
- Les associations

## 2.5 CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Le projet de développement urbain intégré, tel que défini dans le présent document, se veut un cadre pour faire émerger et soutenir jusqu'en 2020 des projets répondant aux enjeux et à la stratégie définis précédemment.

Un travail conséquent d'animation du partenariat doit permettre d'accompagner les différentes initiatives.

Les zones d'intervention prioritaire ont été retenues en fonction de leurs opportunités mais également en fonction de la maturité des projets concernés.

Elles constitueront des éléments structurants de la programmation pour la période 2014-2020 et donc elles sont inscrites au projet d'agglomération de VVA voté prochainement.

La liste d'opérations proposées n'est donc pas exhaustive et d'autres projets de tailles et natures diverses viendront la compléter.

#### Calendrier prévisionnel

	2014/2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses par année	67 025 €	500 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €	1 600 000 €	600 000 €	5 767 025 €
FEDER Axe 8 par année	53 620 €	300 000 €	720 000 €	1 080 000 €	960 000 €	306 380 €	3 420 000 €
							59,30%

FEDER axe 8 programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 2 153 620 €

Soit 63%

### 3 PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

DEPENSES				RECETTES								
Soutien préparatoire			Coût global HT	FEDER Axe 8 (80%)	Soit par priorité	CRA	CG03	Etat	Agences de l'Etat	Autres	Total des cofinancements	Soit en % de cofinancement
4e Mobilités			26 065	20 852	20 852						20 852 €	80%
6e Rénovation urbaine			40 960	32 768	32 768						32 768 €	80%
<b>TOTAL soutien préparatoire</b>			<b>67 025 €</b>	<b>53 620 €</b>	<b>53 620 €</b>		- €	- €	- €	- €	53 620 €	80%
Secteur prioritaire 1 : Cœur d'agglomération				FEDER Axe 8 (60%)	Soit par priorité							
Secteurs	Type d'opérations	Coût global HT	FEDER Axe 8 (60%)	Soit par priorité	CRA	CG03	Etat	Agences de l'Etat	Autres	Total des cofinancements	Soit en % de cofinancement	
4e Mobilités	Pôle Est - PRU Presles (Cusset)	Infrastructure type passerelle piétonne	720 000 €	411 148 €	657 148 €	144 000 €			16 000 €	555 148 €	77%	
	Pôle Est - Entre 2 villes (Vichy-Cusset)	Etude type mise en cohérence mode doux	80 000 €	48 000 €						64 000 €	80%	
		Investissements pour le développement des modes doux, type installations de recharges de véhicules électriques (IRVE)	80 000 €	48 000 €						64 000 €	80%	
		Pôle d'échange intermodal secondaire de Cusset	250 000 €	150 000 €						200 000 €	80%	
6e Rénovation urbaine	Pôle Est - Parc du Sichon	Aménagements paysagers	800 000 €	447 232 €	1 227 232 €	160 000 €				607 232 €	76%	
	Désenclavement du quartier - Av.de la liberté	Valorisation paysagère	1 300 000 €	780 000 €						980 000 €	75%	
<b>TOTAL secteur prioritaire 1</b>			<b>3 230 000 €</b>	<b>1 884 380 €</b>	<b>1 884 380 €</b>	160 000 €	394 000 €	- €	32 000 €	- €	2 470 380 €	76%
Secteur prioritaire 2 : Boucle des Isles				FEDER Axe 8 (60%)	Soit par priorité							
4e Mobilités	Pôle Ouest	Pôle d'échange intermodal secondaire - Tête de Pont (Bellerive/Allier)	250 000 €	150 000 €	642 000 €	50 000 €				200 000 €	80%	
	Val d'Allier - rives droite et gauche	Itinéraires piétons et cyclables de déplacements	820 000 €	492 000 €						656 000 €	80%	
6e Cadre urbain	Pôle Ouest	Secteur boucle des Isles / Tête de Pont	1 400 000 €	840 000 €	840 000 €	280 000 €				1 120 000 €	80%	
<b>TOTAL secteur prioritaire 2</b>			<b>2 470 000 €</b>	<b>1 482 000 €</b>	<b>1 482 000 €</b>	- €	494 000 €	- €	- €	- €	1 976 000 €	80%
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5 767 025 €</b>	<b>3 420 000 €</b>	<b>3 420 000 €</b>	160 000 €	888 000 €	- €	32 000 €	- €	4 500 000 €	78,03%

Par simplicité, l'enveloppe du soutien préparatoire a été retenue sur la première opération de chaque priorité (4e et 6e) du secteur 1.

REPARTITION Axe 8 par priorités (4e et 6e)		
		Après retenue au titre du Soutien préparatoire
<b>TOTAL GENERAL</b>	3 420 000 €	<b>3 366 380 €</b>
Dont 4e	1 299 148 € 37,99%	<b>1 278 296 €</b>
Dont 6e	2 067 232 € 60,45%	<b>2 034 464 €</b>
Reste	53 620 €	

Pour mémoire	Enveloppes maxis	
	1 330 000 €	38,89%
	2 090 000 €	61,11%

## 4 ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE

Vichy Val d'Allier est engagée activement (ou est en voie d'engagement) dans plusieurs dispositifs contractuels européens, nationaux et locaux :

### ► Fonds européens :

- **FEDER-FSE** : VVA sollicitera le FEDER sur plusieurs axes, notamment au titre de la S3, du volet transition écologique et énergétique. Sur le FSE, notre établissement répond ou participe avec ses partenaires institutionnels locaux, aux appels à projets lancés sur le champ notamment de l'insertion professionnelle des jeunes
- **FEADER – dispositif LEADER** : VVA va déposer, ainsi que ses communes membres et partenaires privés et associatifs, plusieurs projets à ce titre s'insérant dans la stratégie globale du Pays Vichy-Auvergne en cours de validation par la région Auvergne

### ► Etat :

- **CPER 2015-2020** : le projet de réindustrialisation de l'ancien site Giat de Montpertuis-Palazol sur les communes de Bellerive/Allier et Charmeil constitue l'un des axes forts de ce contrat de plan. De nombreux autres projets pourront être soutenus, notamment au titre du volet transition écologique et énergétique tout au long de la période 2015-2020 dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt que l'ADEME et les agences de l'eau produiront.
- **CPIER Loire 2015-2020** : VVA a déjà proposé plusieurs actions au titre de la prévention des risques et de la préservation des milieux naturels.
- **Politique de la ville** :
  - **PRU** : VVA souhaite réaliser, en partenariat étroit avec la commune de Cusset et le bailleur social Allier Habitat, un programme de renouvellement urbain d'envergure sur le quartier de Presles. L'enjeu est essentiel pour ce secteur stratégique de l'agglomération aux problématiques sociales et économiques majeures et avec pour défis le désenclavement du quartier dans le cadre d'une rénovation intégrale du parc de logements.
  - **Contrat de ville** : VVA a la volonté de contractualiser avec l'Etat et les 3 communes directement concernées (Vichy, Cusset et Bellerive/Allier) afin de soutenir des actions d'insertion sociale et économique, mais aussi et surtout afin de redynamiser les quartiers d'habitat social par un programme d'investissements significatif au bénéfice direct des habitants de ces quartiers.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : VVA a été présélectionnée au niveau national en obtenant ce label. Parmi les axes forts envisagés à court/moyen termes, figurent une opération d'isolation des combles des bâtiments publics (COCON), une étude sur une unité de méthanisation, des expertises sur le potentiel de géothermie, un réseau de chaleur spécifique sur le quartier des Ailes à Vichy...
- **CTMA (contrat territorial milieux aquatiques)** : 1 CTMA Allier affluents piloté par VVA et une participation active aux réflexions et travaux sur le CTMA Allier de portage régional. Les enjeux environnementaux sont importants spécifiquement sur le volet renaturation des berges / préservation des milieux naturels. L'effort budgétaire de l'agglomération va être important sur le CTMA Allier affluents, mais aussi sur celui de l'Allier.

### ► Région Auvergne :

- **Contrat Auvergne+ 2015-2017** : VVA souhaite bénéficier de l'appui de la région Auvergne au titre de plusieurs réalisations et/ou études stratégiques ou concourant à l'attractivité du territoire, à hauteur de près d'1.5M€ d'aide du conseil régional sur ce dispositif. Les discussions sont en cours avec la région.

### ► Département de l'Allier 2015-2017 :

- **Contrat d'agglomération** : 2.4M€ sont prévus de la part du département de l'Allier pour épauler chacune des 3 agglomérations du département s'agissant d'actions d'envergure pour le territoire communautaire. Les discussions vont être engagées avant l'été avec le conseil départemental.

## 5 PLUS-VALUES

L'objectif de l'agglomération VVA, de s'inscrire dans une ambition de ville durable, se traduit aujourd'hui dans la démarche volontariste de PDUI qui apporte une plus-value tant en terme de définition stratégique qu'en terme de modalités de concertation.

D'une part, cette approche innovante liée à l'esprit intrinsèque du PDUI nous amène à aborder l'avenir des zones identifiées à enjeux prioritaires sous un nouveau prisme. Le PDUI est un outil qui ouvre des possibilités d'expérimentation/exploration, qui oblige à appréhender l'inscription de ces sites dans un souci de transversalité et de leur fonctionnement futur au sein de l'écosystème communautaire.

De plus, un volet plus participatif va se concrétiser par un changement de culture territoriale dans l'appréhension des projets. En effet, de nouveaux mécanismes attendus de co-construction dans les différentes phases du projet et de concertation vont être mis en place ayant pour objectif principal une reconquête urbaine au bénéfice d'un plus grand nombre de partenaires et de citoyens.

« Penser la ville ensemble » c'est-à-dire changer nos méthodes de travail, nos pratiques d'aménagement, réfléchir autrement nos projets de redynamisation de cœurs de ville, intégrer de nouveaux acteurs/collaborateurs ...nous conduisent à aborder avec un nouveau regard collectif sur la problématique de la réappropriation de nos quartiers en décrochage.

## 6 CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE DU PDUI

Vichy Val d'Allier est en cours d'élaboration d'une stratégie interne et d'une organisation de son processus de sélection des dossiers au titre de son PDUI. La création d'un comité de sélection interne au territoire est envisagée. L'idée principale consiste à positionner les acteurs de proximité dans le processus de sélection, sous le pilotage technique des services de l'agglomération. C'est ainsi qu'un partenariat avec les 3 communes de Vichy, Cusset et Bellerive/Allier sera défini afin de convenir des modalités de participation et d'expertise des 3 communes ainsi que de leurs structures annexes (CCAS, centres sociaux...). En outre, des experts seront conviés aux travaux d'analyse au sein du futur comité de sélection de VVA afin de représenter les milieux économiques (entreprises, agence de développement), sociaux (publics, associatifs, privés) et environnementaux. Ce processus sera décrit explicitement dans un document cadre détaillant le rôle de chacun des acteurs.



